

Charte Forestière de Territoire

Pays Sud Charente (16)

Document de synthèse

A. Une Charte Forestière de Territoire	3
B. Présentation du territoire, ses motivations	6
C. Calendrier et principales étapes	7
D. Éléments de diagnostic	8
E. Les principaux enjeux détectés	19
Le plan d'actions de la Charte Forestière	22
→ Fiches actions	23
→ Synthèse budgétaire	67
→ Actions prioritaires envisagées	69

A. Une Charte Forestière de Territoire

Une Charte Forestière de Territoire

L'outil Charte Forestière a été créé par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 dans le but de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales.

Qu'est ce qu'une Charte Forestière de Territoire ?

Une Charte est un outil d'aménagement et de développement durable des territoires qui permet de prendre en compte les forêts dans leur contexte économique, écologique, social et culturel. Une Charte est un projet collectif prenant en compte chaque partie des services ou productions de la forêt et inscrivant celle-ci comme une composante forte du développement territorial.

Toutefois la Charte n'est pas un outil réglementaire et elle ne peut être en contradiction avec les différents textes (lois, décrets, arrêtés) qui régissent le développement territorial, de plus elle doit être compatible avec les documents d'urbanisme (PLU, SCOT,...) ou les orientations de gestion forestière telles que les orientations régionales. C'est une démarche contractuelle entre les différents acteurs locaux dans le but de répondre aux attentes de la société vis-à-vis de la forêt.

En résumé une Charte est :

- Une démarche de concertation libre et ouverte
- L'établissement d'un diagnostic partagé
- L'identification d'enjeux
- La définition d'orientations stratégiques
- L'établissement d'un plan d'actions
- La signature de conventions pour la mise en place des actions
- Un suivi et une évaluation des actions

A. Une Charte Forestière de Territoire

Les enjeux d'une Charte :

- Des enjeux économiques : la production de bois, la valorisation du bois (bois construction, bois énergie, artisanat du bois), le tourisme comme un support aux loisirs de plein air ; la promotion de l'emploi.
- Des enjeux environnementaux : la préservation de la biodiversité, des ressources en eau à la fois en qualité et en quantité, la préservation de la qualité des sols.
- Des enjeux sociaux et culturels : l'accueil du public, la culture comme élément déterminant de l'identité d'un territoire, le cadre de vie, la diversité et la structuration des paysages, le tourisme, les activités cynégétiques.

Les acteurs :

La mise en œuvre d'une Charte mobilise une pluralité d'acteurs : propriétaires et gestionnaires de la forêt, Office National des Forêts, organisations professionnelles, collectivités, associations d'usagers... Si l'émergence d'une Charte peut être issue d'une réflexion commune ou non des collectivités et de leurs groupements, et des structures professionnelles, sa mise en application doit être portée par une collectivité ou une intercommunalité.

Le déroulement :

L'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire se déroule en trois grandes étapes :

L'initiative: Des acteurs locaux prennent la décision d'établir une Charte Forestière sur un territoire donné pour répondre à différents enjeux.

A. Une Charte Forestière de Territoire

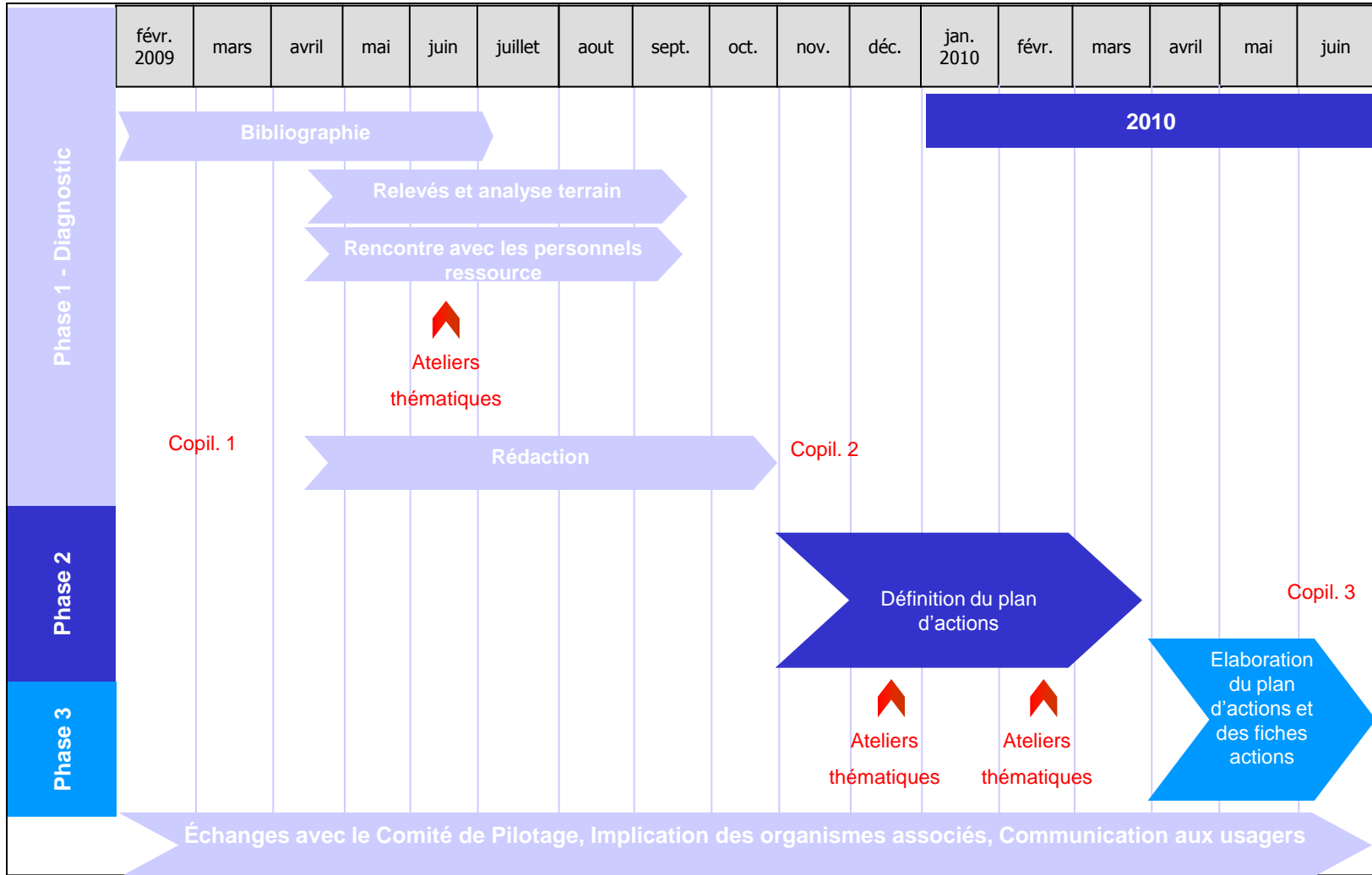
L'élaboration : Le porteur du projet anime la concertation visant à élaborer un document contenant un diagnostic, définissant des enjeux et un programme d'actions avec l'aide d'un intervenant technique, s'il le juge nécessaire. Le document final de la Charte qui est élaboré dans la concertation est signé par les acteurs locaux qui le souhaitent.

La réalisation : La Charte donne lieu à des conventions d'application conclues entre les demandeurs (opérateurs économiques, établissements publics, associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement, collectivités territoriales, Etat...) et les offreurs (propriétaires forestiers et leurs mandataires) d'un bien ou d'un service particulier, en vue de réaliser une action parfaitement définie et financée. Les actions sont mises en place et donnent lieu à un suivi/évaluation effectué par les acteurs locaux.

B. Présentation du territoire, ses motivations

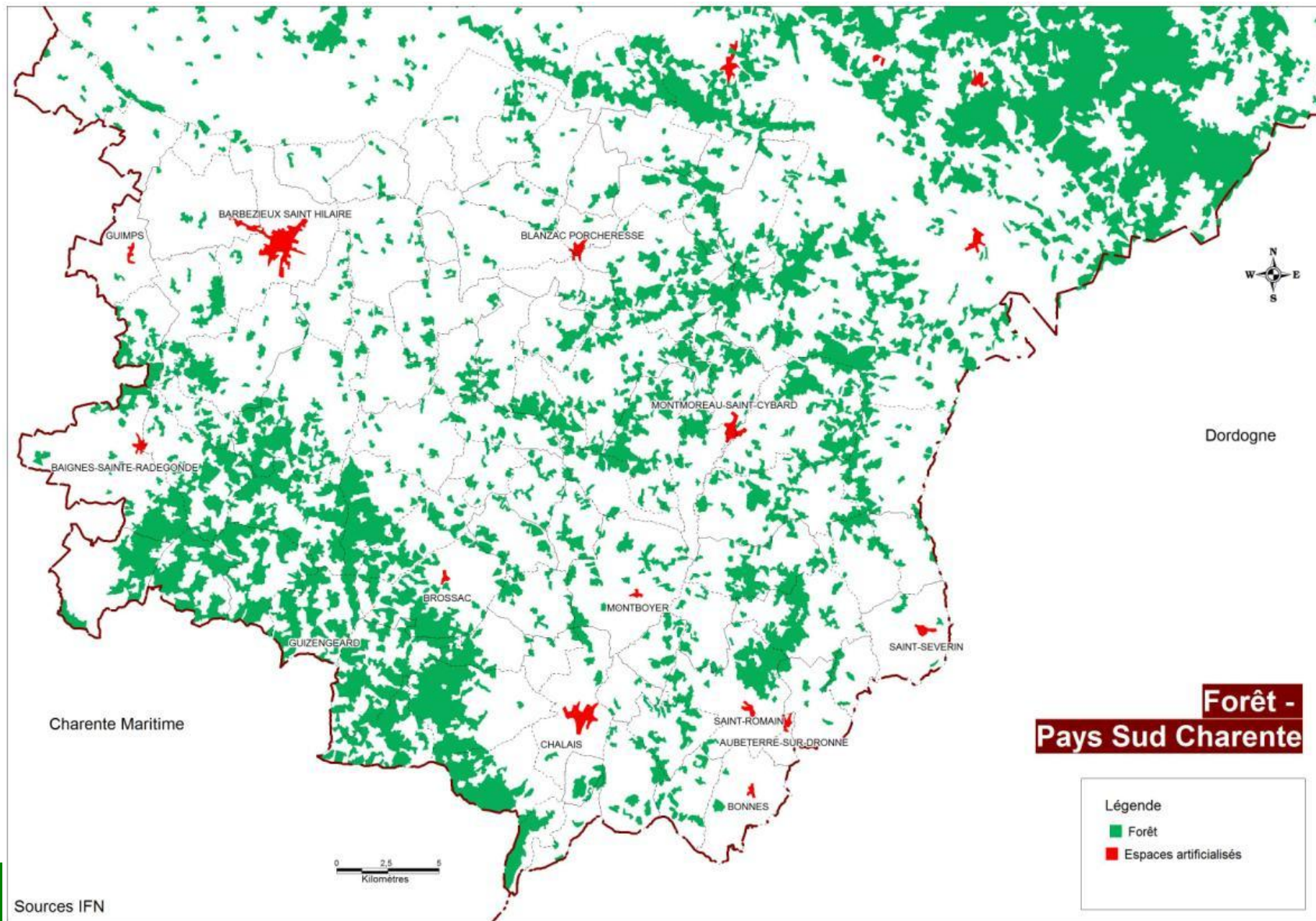
- Reconnu Pays en 2005, le Pays Sud Charente a décidé en 2009 de renforcer une dynamique locale de valorisation des ressources et de développement des circuits courts en considérant les ressources bois et forêts comme des supports de développement local. C'est ainsi qu'a été lancée la Charte Forestière.
- Le territoire proposé pour la charte forestière correspond au Pays Sud Charente. Il se situe dans la région Poitou-Charentes et constitue la pointe Sud du département de la Charente. C'est un vaste territoire de plaines et de collines doucement vallonnées, transition entre les plateaux limousins, le Poitou et les plaines littorales de Charente-Maritime ou de Gironde.
- Le Pays Sud Charente regroupe un peu plus de 35435 habitants (Données INSEE 2006, avec doubles comptes) réparties sur 89 communes. La densité moyenne est de l'ordre de 30 habitants par km² avec une structure de population assez âgée. Cette population est en légère progression depuis le recensement de 1999 (environ 3,5% d'habitants supplémentaires).
- Le territoire ne se structure pas autour d'un pôle économique central mais autour de pôles d'emploi secondaires que sont Barbezieux-Saint-Hilaire et Chalais, et de bassins de vie comme Montmoreau-Saint-Cybard.
- Le Pays est caractérisé par la relative proximité et le rôle prépondérant joué par la ville principale du département : Angoulême au Nord et par l'influence plus diffuse mais bien présente sur le Sud du territoire de l'agglomération Bordelaise.
Il est en outre desservi par deux axes routiers importants (N10 notamment).

C. Calendrier et principales étapes



Elaboration du document final et signature

D. Éléments de diagnostic



D. Éléments de diagnostic

Présentation générale : 25% de la forêt du département est en Sud Charente

→ **29 000 ha** soit un **taux de boisement de 24%**
(de 9,3 à 50% selon la commune).

→ Un patrimoine hétérogène : le pin maritime domine le Sud et l'Ouest du Pays tandis que les feuillus composent un paysage plus bocager à l'Est, le centre étant quant à lui beaucoup plus agricole.

Une forêt très majoritairement privée :

La forêt publique ne représente qu'environ **500 ha** sur 29 000 soit 2 %.

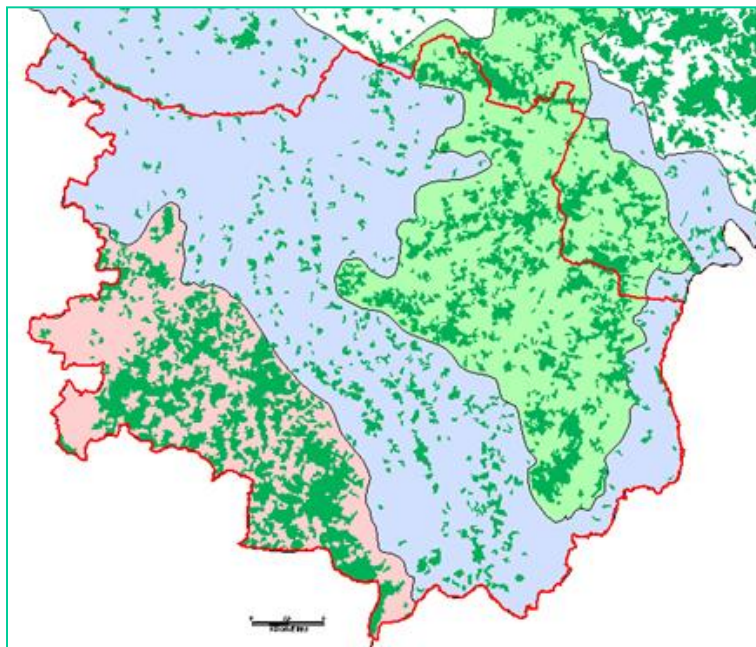
La **forêt privée** est quant à elle très morcelée, **2,34 ha en moyenne par propriétaire** soit un peu moins que la moyenne française (2,6 ha).

Une forêt marquée par la tempête de 1999.



D. Éléments de diagnostic

3 régions naturelles très spécifiques :



Double Saintongeaise :

C'est la partie la plus boisée du Pays (partie Nord du massif des Landes) où la futaie de Pin Maritime est largement majoritaire (60% environ des surfaces boisées, 99% des résineux) suivi par le chêne souvent associé au châtaignier.

C'est également la partie la plus impactée par la tempête de 99 : environ 12 000 ha dont 3 500 entre 50 et 100 % de dégâts. Les conséquences économiques sont encore ressenties aujourd'hui.



Montmorélien :

Région également très boisée, le Montmorélien se distingue de la Double par sa diversité d'essences et de peuplements. Près de 80% des peuplements sont feuillus (chêne majoritaire) et majoritairement sous forme de taillis sous futaie ou taillis simple.

Les boisements se retrouvent également le plus souvent au sommet des croupes et composent ainsi un paysage très caractéristique.



Champagne Charentaise :

Région la moins boisée du département elle est surtout dominée par l'agriculture et le vignoble, ce qui s'explique par les faibles potentialités forestières des sols. La forêt y est encore plus morcelée et dominée au $\frac{3}{4}$ par les feuillus (chêne et châtaignier). Elle est caractérisé également par la présence de nombreuses vallées à peuplier.

D. Éléments de diagnostic

La forêt privée :

2 coopératives (CAFSA et COFOGAR)

1 expert forestier basé en Charente (Cabinet BECHON).

5 200 ha sur 28 500 ha de forêt privée sont concernés par un document de gestion dans le Sud Charente soit environ 18 %.

La forêt publique :

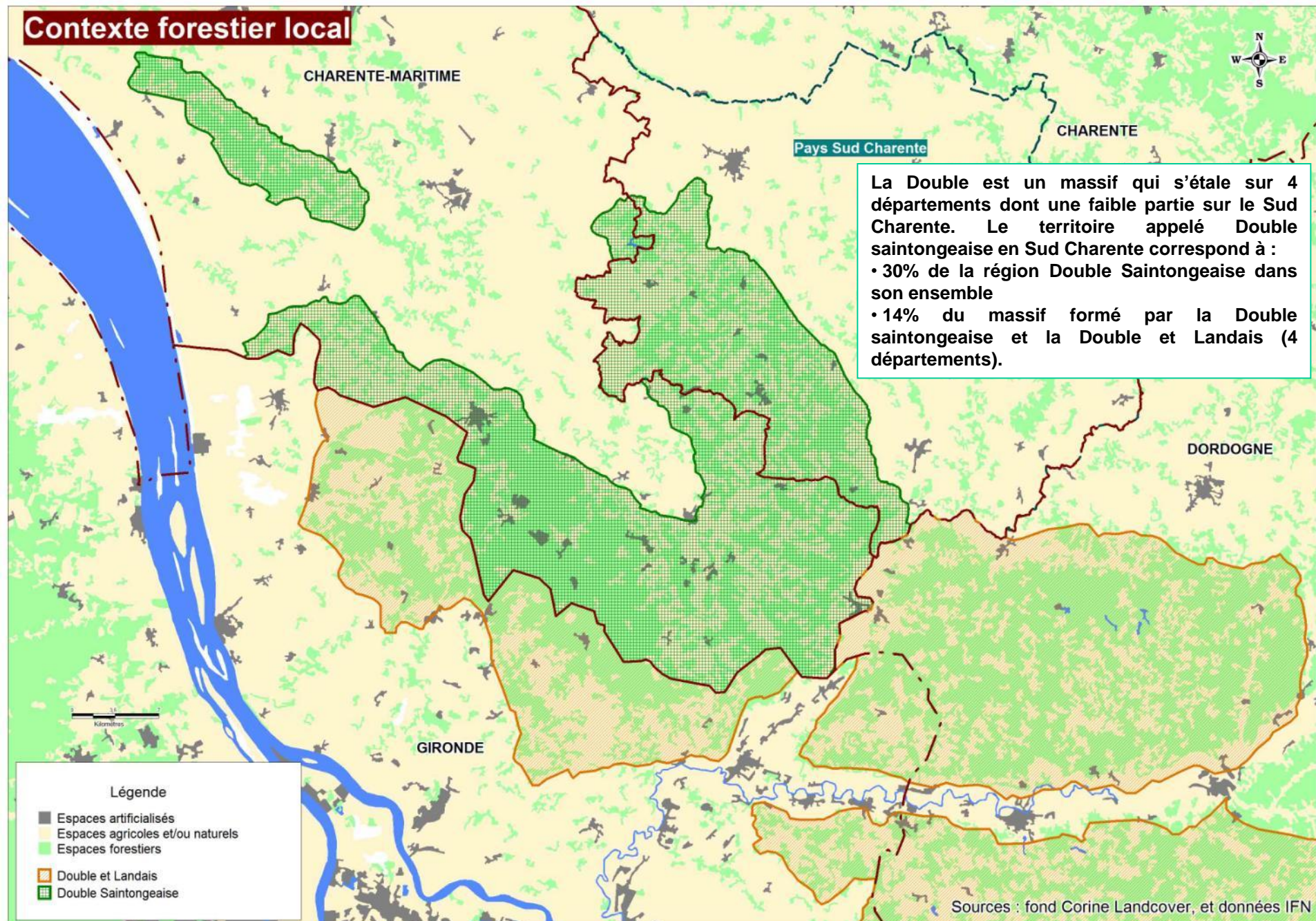
Sur environ 116 000 ha seuls **7 200 sont publics (6% environ)** sont publics en Charente

dont 4 600 pour la seule forêt de la Braconne et 1 000 ha pour la forêt de La Mothe Clédou.

Les forêts publiques du Pays Sud Charente sont les suivantes :

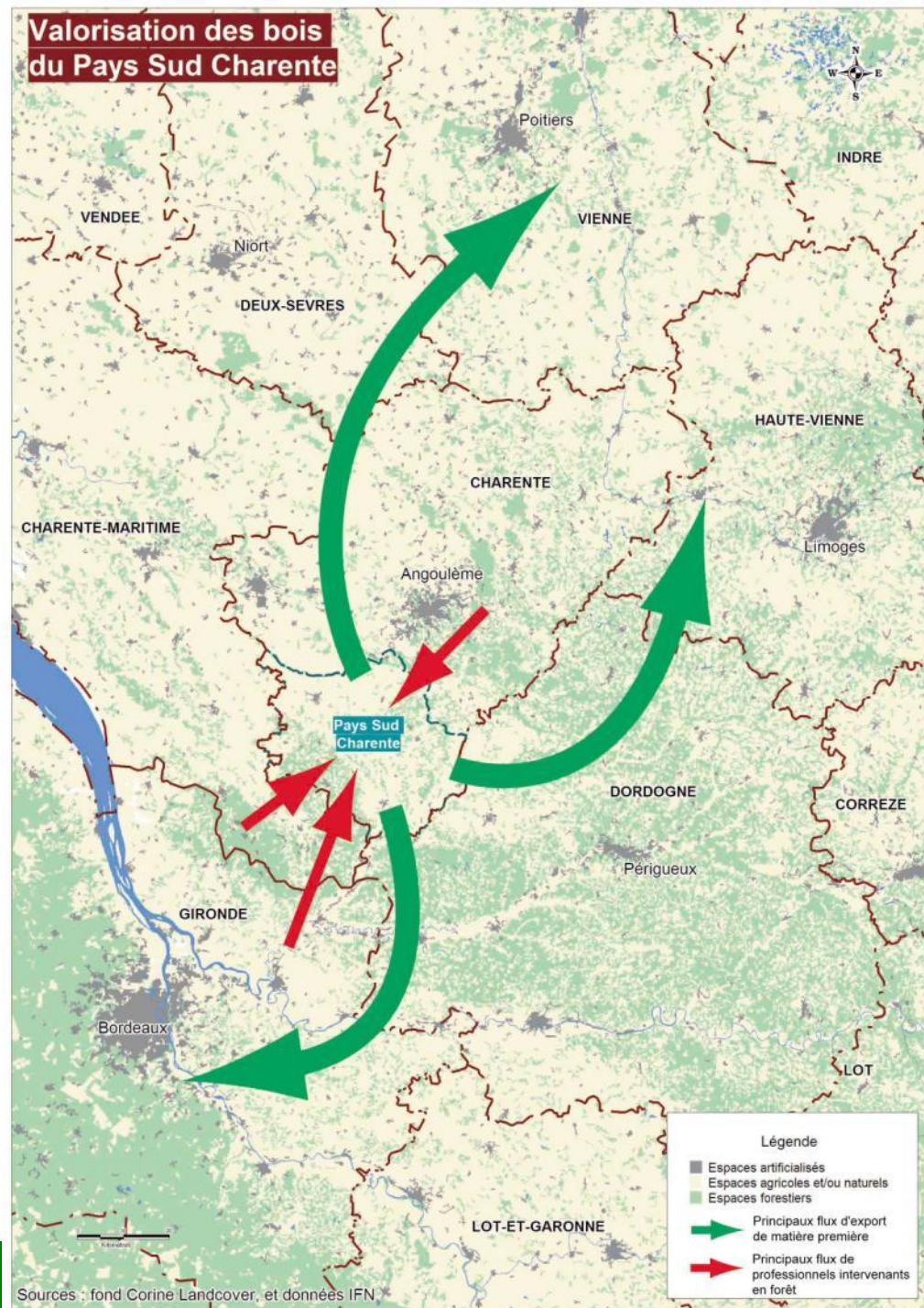
- Forêt domaniale de la Grolle 105,72 ha
- Forêt de la maison de retraite de Chalais 222,07 ha
- Forêt des Hôpitaux du Sud Charente 31,31 ha
- Forêt communale de Brossac 37,85 ha
- Forêt communale de Palluau 13 ha environ

Contexte forestier local



D. Éléments de diagnostic

- 1) Filière transformation peu présente sur le Pays Sud Charente → exportation de bois
- 2) Professionnels peu présents sur le Pays → intervention de professionnels situés dans les départements limitrophes



D. Éléments de diagnostic

Des acteurs dynamiques :

- Rien que sur la Pays Sud Charente → **23 chaufferies collectives et 26 chaudières individuelles**

Puissance totale de 5,8 MW pour 3 612 tonnes de bois consommées

- **Une filière orientée pour l'instant vers les agriculteurs**

- 1 technicien bois énergie à la Chambre d'Agriculture
- 1 broyeur qui tourne sur le département avec la FDCUMA
- potentiel bois énergie des haies

- un acteur économique important → **Bois Services Partenaires (Bardenac)**
→ 2 000 m² de hangars de stockage, capacité de 20 000 tonnes de plaquettes par an

Une forte volonté politique :

- Une animatrice employée par le Pays Sud Charente
- **Volonté générale** des collectivités territoriales (département et région)

Des problématiques à résoudre pour l'avenir :

- A l'heure actuelle les problèmes rencontrés sont la qualité des combustibles et le dimensionnement des chaufferies
- Mise en place d'une Charte de qualité bois déchiqueté, sensibilisation des acteurs

D. Éléments de diagnostic

Richesse environnementale :

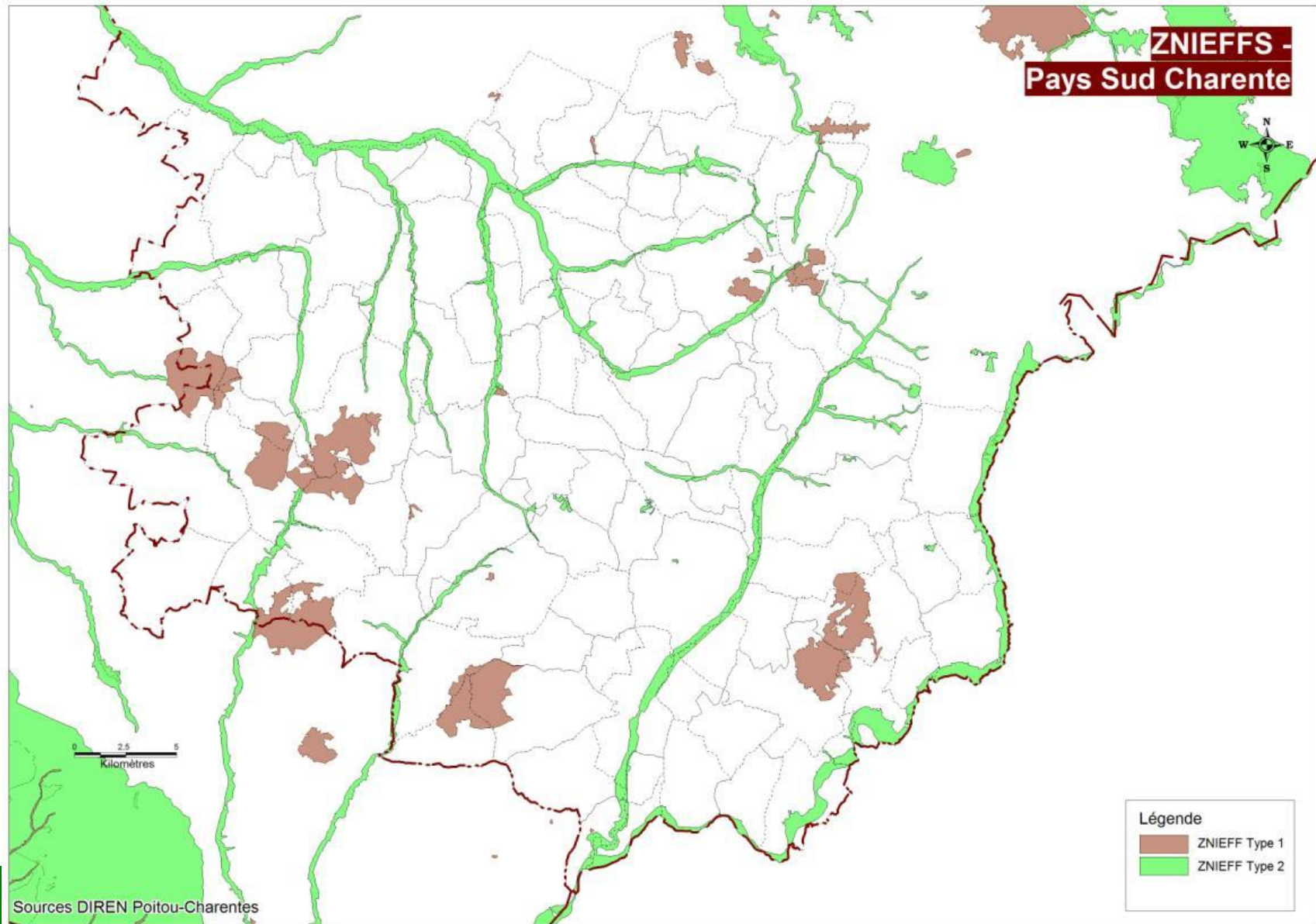
En résumé, le territoire est remarquable en raison notamment de la diversité des milieux rencontrés et des espèces présentes dont notamment le vison d'Europe.

Il est possible d'établir une typologie rapide des différents milieux naturels :

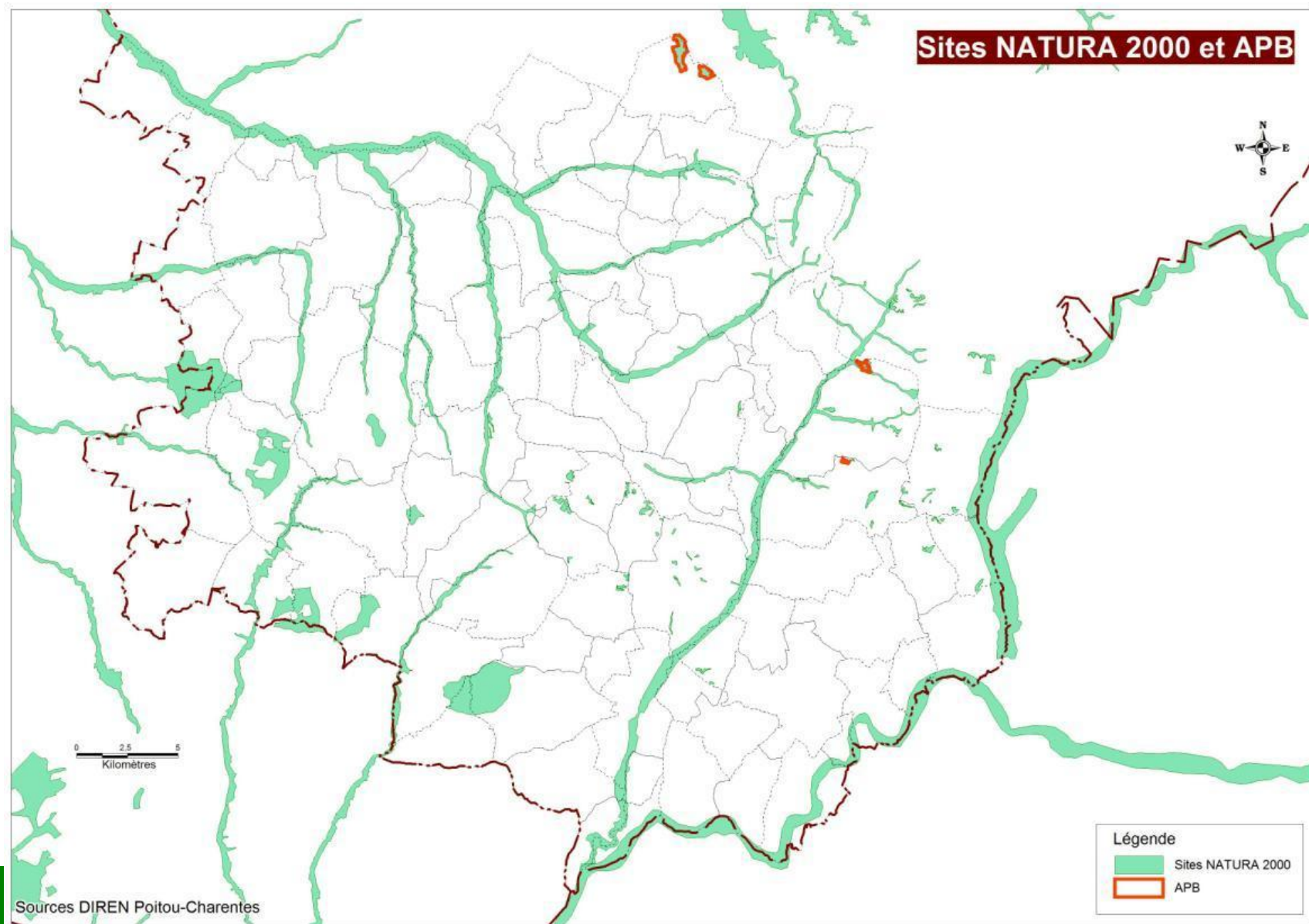
- En premier lieu il est indispensable de prendre en compte la qualité et la diversité des milieux humides, et des corridors écologiques majeurs représentés par les axes des cours d'eau :
 - Il s'agit des lits mineurs des différents cours d'eau (vallées de la Nizonne, de la Tude...). Ces vallées abritent de nombreuses espèces patrimoniales (mammifères sauvages, en particulier) et sont parfois remarquables par les habitats de zones humides qu'elles abritent ;
 - les étangs dont ceux issus de l'arrêt d'activités extractives présentent également un intérêt remarquable à la fois paysager et naturel.
- Les coteaux calcaires et pelouse calcicoles du Montmorélien développés sur des calcaires marneux. Coteaux pentus, non cultivables autrefois pâturés (utilisation extensive) et envahis par une végétation arbustive
 - C'est un secteur atypique par rapport à l'ensemble du territoire permettant le développement d'une végétation particulière.
- Les zones boisées contenant des habitats et espèces spécifiques (Double notamment).
- Enfin, on peut noter l'existence de plusieurs gîtes de chauve souris, sites de reproduction et de nourrissage.

Si le grand gibier est partout présent (chevreuil et sanglier), il est à noter une progression de l'implantation des populations cervidés au Sud et à l'est du territoire à partir de la Dordogne.

D. Éléments de diagnostic



D. Éléments de diagnostic



D. Éléments de diagnostic

Pratiques sociales en forêt

Un Pays éloigné des pôles touristiques,

Pas de bassins émetteurs,

Une zone de chalandise,

Des dessertes inégales.

→ Conséquences :

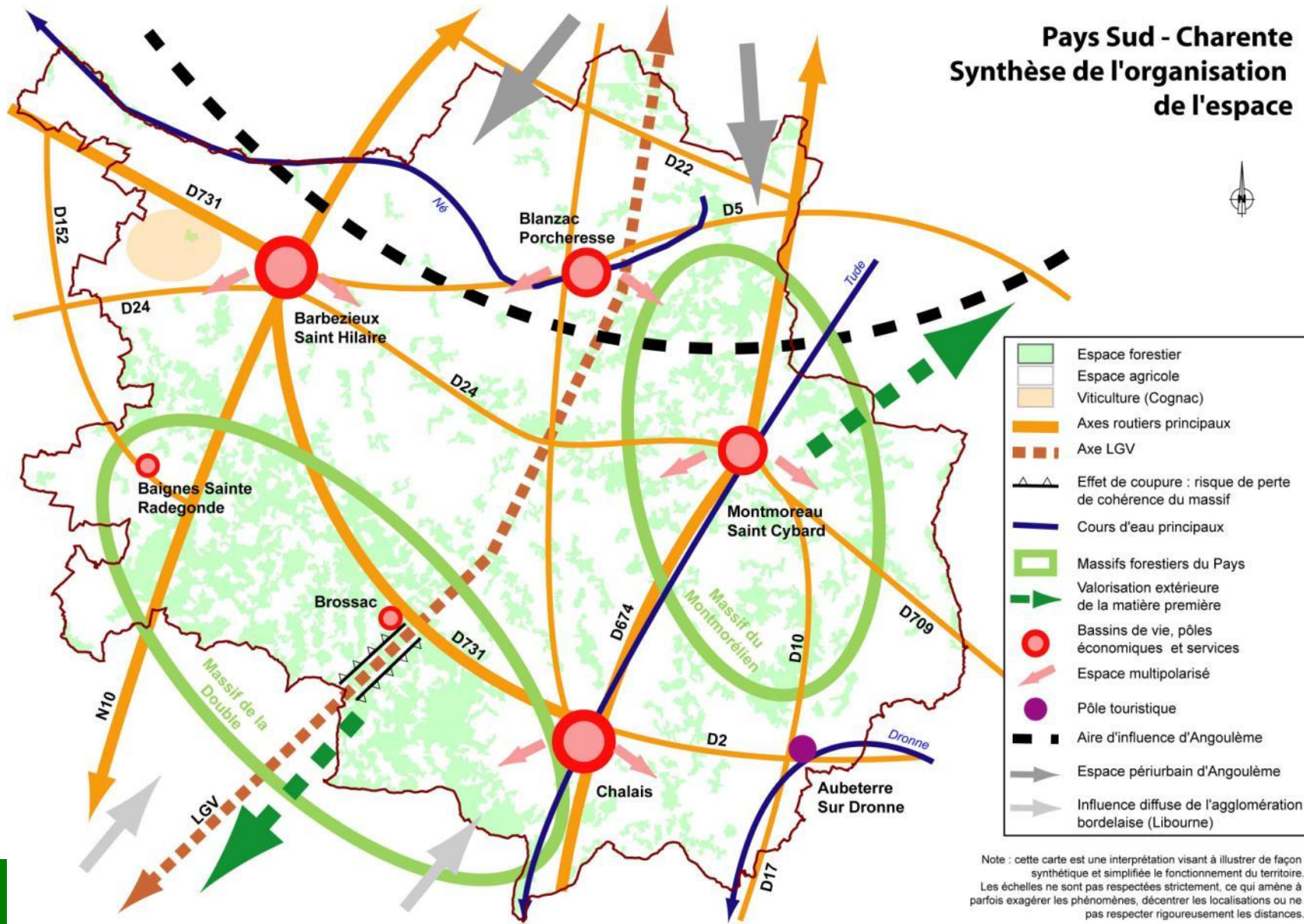
Notoriété : ni le territoire, ni sa forêt ne disposent d'une réelle lisibilité touristique. Seul le bourg d'Aubeterre s'inscrit dans l'offre régionale et dispose d'une réelle attractivité (PBVF...).

Un massif peu accueillant : la forêt ne s'organise pas comme une destination pouvant accueillir les pratiques touristiques et se tourne vers une exploitation forestière traditionnelle. La dimension sociale et touristique s'oriente vers des pratiques liées au cadre de vie des résidents : promenade, chasse, cueillette...

Un territoire rural : Petits patrimoines, châteaux privés, églises de villages, paysages agricoles... mais qui n'arrivent pas à composer une attractivité réelle et une identité discriminante.

E. Les principaux enjeux détectés

Pays Sud - Charente Synthèse de l'organisation de l'espace



E. Les principaux enjeux détectés



E. Les principaux enjeux détectés



Charte Forestière de Territoire

Pays Sud Charente (16)

Plan d'actions

Enjeu n° 1 : assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière

Objectif n° 1 : assurer la réussite de la démarche Charte Forestière

Action n° 1 : création d'un poste d'animateur

Constat/enjeu : (extrait du guide méthodologique ETD)

Il est extrêmement important de maintenir la fonction d'animation dans la phase de mise en œuvre de la charte forestière afin d'assurer la coordination des maîtres d'ouvrage des actions, le suivi et l'évaluation de la CFT ; dans un souci de neutralité et de transversalité, cette fonction gagne à être assurée directement par le territoire de projet.

La création d'un poste d'animateur dédié semble donc une bonne solution, notamment grâce aux possibilités de financement offertes par la mesure 341a du PDRH.

Descriptif de l'action :

Les rôles possibles (liste non exhaustive) de cet animateur sont les suivants :

- Information des acteurs
- Communication envers le comité de suivi
- Animation de ce même comité
- Relance des actions, communication sur les actions réussies
- Recherche de budgets/partenaires
- Contribuer à la réussite de la Charte, favoriser les bonnes relations entre les différents acteurs,...

- Recueil d'échanges et de pratiques sur d'autres territoires métropolitains d'application d'une Charte Forestière Territoriale
- Représenter la Charte Forestière en dehors du Pays (réunions solo ou appui aux élus) notamment au sein du réseau national Chartes Forestières, porté par la FNCOFOR.

Maîtrise d'ouvrage :

Pays Sud Charente

Partenaire(s) :

Financiers :

Europe : LEADER 341 A

Région : CRDD

Pays / Communautés de communes

Calendrier :

Dès la signature de la Charte

Budget prévisionnel :

35/40 K€ an

Indicateurs de suivi :

Nombre d'actions du plan d'actions réalisées par an

À développer

Enjeu n° 1 : assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière

Objectif n° 1 : assurer la réussite de la démarche Charte Forestière

Action n° 2 : création d'un comité de suivi

Constat/enjeu :

En plus de l'animation, le suivi de la Charte Forestière par un comité de suivi créé spécialement est indispensable. La dynamique du plan d'actions n'en sera que meilleure. De manière générale le manque de communication entre les différents acteurs se révèle souvent être à l'origine d'incompréhension et de perte d'énergie (actions menées en parallèle, manque de concertation, ...). De plus, l'objectif de la Charte est le développement économique et socio-touristique du massif dans une optique de gestion durable. A ce titre, une communication régulière doit être prévue entre les différents partenaires.

Descriptif de l'action :

Rôles possibles du comité de suivi :

- Fédération des acteurs
- Suivi de l'avancement du plan d'action
- Evaluation des actions
- Impulser/relancer la mise en œuvre des actions

Maîtrise d'ouvrage :
Pays Sud Charente

Membres du comité de suivi :

Tous les acteurs impliqués aujourd'hui dans la démarche Charte Forestière de Territoire du Pays Sud Charente.

Calendrier :

Dès la signature de la Charte

Budget prévisionnel :

Sans objet

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions organisées
Fréquence de participation aux réunions

Enjeu n° 1 : assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière

Objectif n° I : assurer la réussite de la démarche Charte Forestière

Action n° 3 : évaluation et suivi des actions de la Charte Forestière

Constat/enjeu :

Le calendrier de la Charte Forestière est fixé à 3 ans, à partir de début 2011. Une période de bilan intermédiaire sera prévue au printemps 2012 afin de faire le point sur les actions enclenchées et adapter la mise en œuvre des actions restantes.

De plus, afin d'homogénéiser les actions, les résultats attendus et l'évaluation de la Charte, le Pays Sud Charente souhaite s'équiper d'un SIG (Système d'Information Géographique, logiciel permettant de constituer des bases de données et de les cartographier) et constituer, à l'échelle du Pays, une base de données forestières vivante et évolutive.

Descriptif de l'action :

- Officialisation du calendrier de mise en œuvre
- Réalisation du bilan à mi parcours (mi 2012)
- Achat d'une licence SIG (logiciel à définir)
- Conventionnement avec les détenteurs actuels de données forestières (CRPF, DDT, ONF, coopératives,...)
- Mise en place d'une base de données forestières

Exemple d'actions concernées par la base de données :

Schéma de desserte
Plan de Développement de Massif
Plan de massif DFCI

Maîtrise d'ouvrage :

Pays Sud Charente

Partenaire(s) :

Tous les acteurs impliqués aujourd'hui dans la démarche Charte Forestière de Territoire du Pays Sud Charente.

Calendrier :

Dès la signature de la Charte

Budget prévisionnel :

Licence SIG → environ 3 000 €

Indicateurs de suivi :

Réalisation du bilan
Achat d'un SIG
Constitution d'une base de données

Enjeu n° 2 : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource

Objectif n° II : améliorer la mobilisation des bois et préserver la ressource

Action n° 4 : schéma de mobilisation de la ressource en Sud Charente

Constat/enjeu :

Outre les objectifs nationaux fixés par le rapport Puech et le discours d'Urmaat, la forêt du Sud Charente a un fort potentiel de mobilisation pour les années à venir. L'étude prospective menée en parallèle à la CFT par l'Association des Forêts du Sud Charente, a précisé ce potentiel qui doit, pour être bien exploité, bénéficier d'une bonne planification et des infrastructures adéquates.

Descriptif de l'action :

Réalisation d'un schéma de mobilisation opérationnel basé d'une part, sur un schéma de desserte classique (état des lieux et préconisations de travaux), mais aussi sur :

- la détermination d'une typologie des zones d'exploitation en fonction de critères d'exploitabilité précis (voirie, importance du reboisement, PSG, ASA,...),

- la mise en place d'indicateurs de priorité d'exploitation pour chaque zone,

- l'implication des acteurs financiers.

Cette action innovante permettra de répondre à plusieurs objectifs simultanés : connaissance de la ressource, amélioration de la desserte, amélioration de la mobilisation, ...

Volet étude (à valider)

Inventaire cartographique et terrain de la desserte existante

Concertation avec les acteurs du monde forestier

Analyse de l'ensemble des utilisations de la desserte

Analyse du potentiel forestier

Volet travaux

Création de pistes/places de dépôt

Élargissement ou réhabilitation d'ouvrages existants

Maîtrise d'ouvrage :

Pays Sud Charente

Partenaire(s) :

Technique : Association forestière, coopératives, experts

Financier : Etat, Europe (EIE), Région (CRDD) Communes concernées

Calendrier :

2011

Enjeu n° 2 : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource

Objectif n° II : améliorer la mobilisation des bois et préserver la ressource

Action n° 4 : schéma de mobilisation de la ressource en Sud Charente

Budget prévisionnel :

60 K€ pour l'étude en elle même
Les travaux seront chiffrés à l'issue du schéma

Indicateurs de suivi :

Réalisation de l'étude
Réalisation des cartes
création de pistes
volume mobilisé

Enjeu n° 2 : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource

Objectif n° II : améliorer la mobilisation des bois et préserver la ressource

Action n° 5 : protection de la ressource contre les incendies

Constat/enjeu :

La principale menace pesant aujourd'hui sur la ressource en Sud Charente sont les incendies.

Plusieurs massifs ont été reconnus massifs à risque par le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) pour la période 2007/2013, agréé par la préfecture de Charente.

Descriptif de l'action :

Une action majeure doit être réalisée : la mise en place d'un plan de massif sur les massifs à risques définis par le PDPFCI. Cette démarche permettrait d'avoir une vision précise des équipements existants (pistes et points d'eau) et des travaux à réaliser, notamment en termes de signalétique, un des points noirs évoqués lors des ateliers de la Charte Forestière. Ce plan de massif, s'il est lié à un schéma de desserte (action n° 5), permettrait d'avoir une action desserte globale et efficace.

Maîtrise d'ouvrage :

Association des Forêts du Sud Charente

Partenaire(s) :

Réalisation : Association des Forêts du Sud Charente

Technique : coopératives et experts, syndicat des propriétaires privés, CG / CR

Calendrier :

Dès 2010

Budget prévisionnel :

80 K€ pour l'ensemble du Pays

Indicateurs de suivi :

Réalisation de l'étude

Réalisation des travaux :

- création de pistes
- création d'équipements de lutte contre les incendies

Enjeu n° 2 : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource

Objectif n° III : améliorer la mobilisation des propriétaires et la gestion forestière

Action n° 6 : amélioration du contact avec les propriétaires et incitation à la gestion

Constat/enjeu :

Le propriétaire forestier et sa motivation pour la gestion de sa propriété sont d'autres facteurs déterminants pour la mobilisation du bois. Il existe un outil intéressant qui permet sur des zones précises d'améliorer le contact avec le propriétaire et qui est déjà utilisé en Poitou Charentes : le Plan de Développement de Massif.

L'accent devra également être mis sur d'autres outils ou dispositifs qui font déjà aujourd'hui l'objet d'une animation mais que la Charte Forestière souhaite revaloriser (certification PEFC et documents de gestion). Enfin il est nécessaire de clarifier les solutions dont disposent les propriétaires pour reboiser : le pin maritime et le monospécifisme ont fait débat durant toute la Charte.

Descriptif de l'action :

1) Maintien du rythme de réalisation de Plan de Développement de Massifs sur le Pays Sud Charente (1PDM/an) ce qui permettrait d'atteindre plusieurs objectifs : amélioration de la mobilisation, de la sylviculture, promotion des reconstitution et des travaux d'entretien, sensibilisation au changement climatique,...

2) Promotion de PEFC et autres labels (ISO, NF) : importance de PEFC ou de la certification en général pour les propriétaires → gestion durable et commercialisation des bois

3) Promotion des documents de gestion : Code Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion, Plan Simple de Gestion.

4) Constituer un groupe de travail afin de rechercher des solutions alternatives pour les reboisements

→ Mise en place d'un groupe de réflexion dans le cadre de l'animation et du suivi de la Charte Forestière associant le Pays, les représentants des professionnels de la filière bois ainsi que les associations naturalistes.

→ Prévoir une série d'études spécifiques pour cette problématique.

5) Dans le domaine du bois énergie, l'objectif du Pays est de créer une Structure Collective (cf. action 12). Une des futures activités de cette structure serait le conseil et la sensibilisation des propriétaires privés dans le cadre d'une production de biomasse avec pour objectif une meilleure organisation de cette production :

- Repérage des limites
- Qualification du gisement présent sur la propriété
- Conseils pour la meilleure valorisation possible
- Mise en relation avec les acteurs de la mobilisation

Enjeu n° 2 : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource

Objectif n° III : améliorer la mobilisation des propriétaires et la gestion forestière

Action n° 6 : amélioration du contact avec les propriétaires et incitation à la gestion

Maîtrise d'ouvrage :

CRPF, PEFC, Pays

Opération « bois énergie »

- Structure collective
- Coopératives forestières
- Chambre d'Agriculture
- Association forestière

Partenaire(s) :

Association forestière, coopératives et experts
Etat/Région
Syndicat des Propriétaires

Calendrier :

2011

En fonction de la répartition des crédits régionaux pour les PDM

Budget prévisionnel :

PDM : 30K€/an (à valider par CRPF)

Promotion : temps passé, action transférable à l'animateur CFT

Indicateurs de suivi :

PDM :

volume mobilisé
surface reboisée
surface améliorée (travaux)

PEFC :

nombre d'adhésions supplémentaires en Sud Charente

Documents de gestion :

Surface concernée par des documents de gestion supplémentaires en sud Charente

Solutions reboisements :

Évolution par essence des surfaces plantées

Enjeu n° 3 : améliorer et faciliter la transmission du patrimoine forestier

Objectif n° IV : lutter contre le morcellement des propriétés

Action n° 7 : informer les propriétaires et valoriser les outils existants

Constat/enjeu :

Comme pour toute la forêt française, le morcellement constitue une contrainte majeure pour la mobilisation du bois en Sud Charente. Malgré toutes les solutions testées cette problématique demeure et l'on peut également se poser la question de sa légitimité à l'échelle d'une Charte Forestière. Malgré tout, il existe des outils et des leviers d'actions à l'échelle d'une démarche territoriale comme les CFT.

Descriptif de l'action :

1) Revaloriser ou pérenniser les outils de regroupement actuels : OGEC, Groupement Forestier, changements des statuts des ASA/ASL en association de gestion forestière.

→ **animation auprès des gestionnaires forestiers**

2) Sensibiliser les collectivités à la réserve foncière (rachat des biens vacants et sans maître par les communes qui peuvent s'en servir pour des échanges),

→ **animation auprès des collectivités et état des lieux**

3) Informer les notaires : informer les notaires et les sensibiliser à la problématique pour créer un effet boule de neige auprès de leurs clients (la réglementation forestière, les intervenants, la fiscalité,...).

→ Réunions d'information auprès des notaires, diffusion de plaquettes ou documents concernant le foncier forestier

- 4) Améliorer la connaissance des dispositifs existants : communiquer sur les aides du CG16 afin d'en améliorer l'efficacité (acquisition de parcelles, extension ASA / ASL),
→ **organisation de réunions par le CG, questions/réponses entre Pays et CG**
- 5) Créer une bourse foncière permettant de centraliser les propositions de vente/échange de parcelles forestières
→ **dans un 1^{er} temps rapprochement avec d'autres systèmes de ce genre afin de capitaliser sur les exemples existants et créer une structure efficace, adaptées aux particularités du Pays.**

Maîtrise d'ouvrage :

Statut ASA/ASL → association forestière
Réserve foncière → Pays (partenariat SAFER à valider)
Outils CG 16 → CG 16
Autres opérations → Pays

Partenaire(s) :

Association forestière, coopératives et experts
CRPF
Syndicat des propriétaires
Chambre d'agriculture

Calendrier :

2011
Sauf réserves et bourses foncières, 2012

Enjeu n° 3 : améliorer et faciliter la transmission du patrimoine forestier

Objectif n° IV : lutter contre le morcellement des propriétés

Action n° 7 : informer les propriétaires et valoriser les outils existants

Budget prévisionnel :

Essentiellement temps passé
Rémunération SAFER et/ou échange de données → à définir
Bourse foncière : élaboration + site → 25 K€

Indicateurs de suivi :

Nombre d'ASA/ASL « transformées »
Surface acquise en réserve foncière
Réunion auprès des notaires
Surfaces échangées/vendues dans le cadre de la Bourse

Objectif n° V : augmenter l'utilisation du bois local

Action n° 8 : informer les consommateurs

Constat/enjeu :

Les consommateurs sont le premier maillon et sans doute le principal susceptible d'augmenter l'utilisation du bois. Même si aujourd'hui ce matériau bénéficie d'un certain renouvellement de son image, les consommateurs sont encore loin de le privilégier par rapport aux matériaux classiques. Il est impératif d'accélérer cette tendance et d'informer les consommateurs des produits disponibles localement, sur le Pays pour les quelques entreprises présentes ou en proche périphérie

Descriptif de l'action :

- Formation auprès des collectivités qui sont les principaux consommateurs → bois énergie (action spécifique), bois construction, certification PEFC,...

- Information des particuliers :
mêmes thématiques

Actions possibles en magasin de bricolage
Réunions publiques, participation à des salons

Maitrise d'ouvrage :

Futurobois
Pays

Partenaire(s) :

Chambres Consulaires
Etat/Région/Département

Calendrier :

2011
2012 pour les particuliers

Budget prévisionnel :

Plaquettes, organisation de conférences, campagne d'affichage, ...
→ 10 K€ / an

Indicateurs de suivi :

nombre de conférences organisées
nombre de chaufferies supplémentaires
nombre de bâtiments bois supplémentaires
Indicateurs de consommations à construire avec les fournisseurs locaux

Objectif n° VI : mieux connaître la filière bois pour des actions adaptées

Action n° 9 : état des lieux des métiers de la filière bois et des consommateurs

Constat/enjeu :

La connaissance de la filière du Pays Sud Charente est un pré requis indispensable à la réalisation d'actions ciblées filière. De nombreuses informations peuvent être collectées et compléteront le diagnostic réalisé en phase 1 de la Charte forestière.

Descriptif de l'action :

Phase état des lieux

→ Déclinaison au niveau territorial du Contrat d'Objectif Territorial mené au niveau régional et qui a permis de collecter de nombreuses données filière bois. Cette première phase doit permettre à un groupe de travail de recenser les entreprises et de connaître leurs particularités :

- Recensement des entreprises par branche d'activité
- Recensement des pratiques :
 - . activité
 - . appareil productif
 - . effectifs, compétences des salariés
 - . matières premières consommées

- Recensement des besoins
- Recensement de l'appareil de formation initiale existant sur le département.

Phase Plan d'actions

→ La deuxième phase consistera à mettre en place les actions concrètes de réponse aux besoins en modernisation à l'échelle du Pays Sud Charente :

- Appui à la mise en conformité
- Appui au développement
- Rencontres/échanges avec autres régions (France-Europe)
- Veille technologique et/ou légale
- Appui à la formation initiale et continue

Cette démarche est à rapprocher de celles initiées en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au niveau du pays.

En parallèle : réalisation d'une enquête auprès des magasins de bricolage pour connaître les besoins et les exigences des particuliers (partenariat possible pour la réalisation de l'enquête avec des écoles de commerce)

Maitrise d'ouvrage :

Pays

Partenaire(s) :

Chambres Consulaires, Futurobois
Etat/Région/Département, acteurs forestiers
Centres de formation

Calendrier :

2011 pour la filière, 2012 pour les consommateurs

Objectif n° VI : mieux connaître la filière bois pour des actions adaptées

Action n° 9 : état des lieux des métiers de la filière bois et des consommateurs

Budget prévisionnel :

Étude → temps passé, valider les données disponibles dans le cadre du COT et le besoin de compléments éventuels
Enquête → partenariat

Indicateurs de suivi :

Document état des lieux de la filière bois des 2 Pays
Nombre d'outils mis en place

Objectif n° VII : redynamiser la filière bois locale

Action n° 10 : soutenir les entreprises locales

Constat/enjeu :

La filière bois réellement présente sur le Pays est aujourd'hui relativement faible et les entreprises doivent être soutenues. En effet, le potentiel de récolte du Sud Charente va croître de façon exponentielle dans les 25 ans à venir. Il faut que les entreprises locales puissent jouer un rôle dans la mobilisation de ce potentiel et qu'elles soient soutenues afin d'améliorer leur compétitivité.

Descriptif de l'action :

Analyse et soutien des projets d'investissement des entreprises de la filière bois du Pays Sud Charente

- Détection des projets
- Recherche de financements
- ...

Exemples d'investissements concernés:

ETF → améliorer l'équipement des ETF dans le domaine de la mécanisation

Entreprises de la 1ère transformation → améliorer l'équipement des dernières scieries présentes sur le Pays afin d'améliorer leur compétitivité.

Actions plus générales

Initier un projet « massif de la Double » avec les pays voisins

→ essayer de structurer les filières des différents pays composant le grand massif forestier dont le Sud Charente n'est qu'une petite partie. Le Pays Sud Charente pourrait être l'initiateur de cette démarche en lançant une démarche de concertation et la constitution d'un groupe de travail (mutualisation des expériences).

Promouvoir la formation professionnelle

Mieux valoriser les établissements proposant des formations forestières et constituer un groupe de travail ayant pour objectif de mettre en adéquation formation et réalité de la filière bois.

Maîtrise d'ouvrage :

Entreprises concernées par les investissements
Pays pour le projet « massif de la Double »

Partenaire(s) :

Etat/Région/Département
Futurobois
Collectivités locales
Chambres consulaires

Calendrier :

2011 pour les investissements
2012 pour le projet « massif de la Double »

Budget prévisionnel :

Coût des investissements fléchés dans le dossier PER
Temps passé pour le projet « massif de la Double »

Indicateurs de suivi :

Investissements réalisés
Constitution d'un groupe de travail « massif de la Double »

Enjeu n° 5 : structurer la filière bois énergie

Objectif n° VIII : organiser la gestion collective de la filière

Action n° 11 : création et fonctionnement d'une structure collective

Constat/enjeu :

La filière bois énergie est actuellement en plein essor : multiplication des installations de producteurs de combustibles, augmentation exponentielle du nombre de chaufferies bois, prise de conscience du grand public,...
Face à ce développement important mais non maîtrisé, il existe un grand besoin de structuration de cette filière au niveau local.

Descriptif de l'action :

Le Pays, à travers son Contrat Local Initiatives Climat (CLIC) met en œuvre depuis plusieurs années une politique dynamique dans le domaine des énergies renouvelables.
Après une phase d'études pilotée par un groupe de travail bois énergie, plusieurs actions ont été détectées dont la première et la plus fédératrice serait la création d'une structure collective qui permettrait de répondre aux besoins des acteurs :

- Définition des activités, rédaction des statuts, montage juridique et financier,
- Création et fonctionnement de la structure.

Maîtrise d'ouvrage :

Pays Sud Charente/ Chambre d'agriculture
Puis future structure collective

Partenaire(s) :

Techniques :
URSCOP
Charente Développement

Financiers :

Europe (Energie Intelligente Europe/Leader), Etat (FNADT), Région (CRDD), Département (contrat de cohésion)

Calendrier :

2010 : montage
2011 : création

Budget prévisionnel :

Temps passé (animation-coordination) :
2010 : 20 K€
Années suivantes : 40 K€ / an

Indicateurs de suivi :

Création de la structure
Nombre d'adhérents

Enjeu n° 5 : structurer la filière bois énergie

Objectif n° VIII : organiser la gestion collective de la filière

Action n° 12 : suivi technique de la filière

Constat/enjeu :

La structuration de la filière locale a pour enjeu l'augmentation de la valorisation de la ressource locale en bois-énergie, mais également l'amélioration de la qualité du combustible et la gestion durable de la ressource. Dans cette optique, un suivi technique de la filière est nécessaire afin de garantir le respect des objectifs à toutes les étapes de la filière.

Descriptif de l'action :

Activité potentielle de la structure collective

- Suivi des chantiers d'exploitation et de broyage bois-énergie
- Adoption de la charte de qualité et mise en œuvre des préconisations
- Mesures de qualité (humidité, granulométrie, corps étrangers) du combustible livré

Maîtrise d'ouvrage :

Pays Sud Charente/ Chambre d'agriculture
Puis future structure collective

Partenaire(s) :

Techniques :
FDCUMA
Chambre d'agriculture
Prom'haies
Association forestière

Financiers :
Région/ADEME/Europe (FREE)

Calendrier :

2011

Budget prévisionnel :

Temps passé
Matériel de mesure : 3 k€

Indicateurs de suivi :

Nombre d'adhésions à la charte de qualité
Nombre d'adhésions aux outils de gestion durable (forêt, haies)

Enjeu n° 5 : structurer la filière bois énergie

Objectif n° IX : faciliter la mobilisation de la ressource

Action n° 13 : réalisation de chantiers tests

Constat/enjeu :

Afin d'affiner les itinéraires technico économiques liés à la production de bois énergie en sud Charente, le Pays et le groupe de travail bois énergie ont lancé courant 2010 la réalisation d'un chantier test sur la commune de St Eutrope. Les objectifs de ce chantier étaient d'affiner les itinéraires types et de contribuer à l'évaluation de la ressource.

Descriptif de l'action :

La démarche adoptée a été la suivante :

- choix d'un massif forestier
- recherche des parcelles et des propriétaires
- réunion d'information en mairie de Saint Eutrope
- identification des propriétaires intéressés
- choix d'une parcelle pour réaliser le chantier
- mise en place du chantier
- phase opérationnelle
- journée démonstration lors du déchiquetage du bois

Il est envisagé de reconduire ce type d'actions.

Maîtrise d'ouvrage :

Coopératives forestières
Chambre d'Agriculture
Association forestière
Future structure collective

Partenaire(s) :

Techniques :
Organismes forestiers
Experts forestiers

Calendrier :

2010-2011

Budget prévisionnel :

Temps passé à l'organisation des chantiers tests

Indicateurs de suivi :

Nombre de chantiers réalisés
Évaluation de la ressource
Volume mobilisé

Enjeu n° 5 : structurer la filière bois énergie

Objectif n° IX : faciliter la mobilisation de la ressource

Action n° 14 : formation des professionnels de l'exploitation et de la sylviculture

Constat/enjeu :

Les professionnels de l'exploitation sont un maillon essentiel de la filière bois énergie. Or les chantiers de ce type requièrent une technicité bien spécifique : il faut respecter des critères très précis afin de produire un combustible de qualité rentable économiquement tout en respectant les écosystèmes.

Descriptif de l'action :

- Formation au bûcheronnage
- Formation à la conduite de chantiers bois énergie

Maîtrise d'ouvrage :

Centres de formations
Chambres consulaires

Partenaire(s) :

Techniques :
Structure collective
Coopératives forestières
Chambre d'Agriculture
Association forestière
CRPF

Financiers :
Europe FEADER
VIVEA

Calendrier :

2011

Budget prévisionnel :

À préciser

Indicateurs de suivi :

Nombre de cycles de formation réalisés
Nombre de participants aux formations

Enjeu n° 5 : structurer la filière bois énergie

Objectif n° X : faciliter l'investissement matériel et l'amélioration logistique

Action n° 15 : amélioration/acquisition de moyens logistiques

Constat/enjeu :

La création d'une structure collective permet de regrouper les acteurs de la filière, qu'ils soient producteurs ou consommateurs, et de donc de mutualiser les investissements. Cette mutualisation est d'ailleurs un atout indispensable pour la structuration de la filière car elle permet de limiter les investissements initiaux et donc de ne pas impacter les coûts de production.

Descriptif de l'action :

Aménagement de plateformes de stockage existantes
 Achat de matériel de manutention / exploitation
 Achat de matériel de broyage
 Achat de petites unités de granulation

Maîtrise d'ouvrage :

Entreprises
 Collectivités locales
 Structure collective

Partenaire(s) :

Techniques :
 Coopératives forestières
 Chambre d'Agriculture
 Association forestière
 CRPF

Financiers :

Etat PER
 ADEME/Région FREE

Calendrier :

2011

Budget prévisionnel :

A préciser

Indicateurs de suivi :

Nombre de plateformes créées ou aménagées
 Taux d'utilisation de la capacité de stockage
 Matériel acheté
 Taux d'utilisation du matériel

Enjeu n° 5 : structurer la filière bois énergie

Objectif n° XI : améliorer l'information

Action n° 16 : fournir aux collectivités les outils nécessaires

Constat/enjeu :

Les collectivités sont les principaux consommateurs de bois énergie. Actuellement elles rencontrent des difficultés dans le montage de leurs projets et la gestion de leurs chaudières : Installation et dimensionnement, gestion des appels d'offres pour l'approvisionnement, maintenance, gestion de la qualité,...

Descriptif de l'action :

Nouvelle activité potentielle de la structure collective :

- Assistance à l'installation de chaudières bois-énergie
- Organisation du suivi du fonctionnement des différentes chaudières présentes sur le Pays
- Création d'un club des collectivités utilisatrices
- Création et édition de guides pratiques
- Formation des agents des collectivités à la conduite des chaufferies bois

Maîtrise d'ouvrage :

Structure collective
Pays

Partenaire(s) :

Financiers :
Europe EIE
ADEME/Région FREE
Fonds de formation

Calendrier :

2010

Budget prévisionnel :

Temps passé animateur structure collective : 2,5 k€/an
Matériel de mesure de combustion : 3 k€

Indicateurs de suivi :

Nombre de prestations réalisées
Nombre d'outils de sensibilisation réalisés

Enjeu n° 5 : structurer la filière bois énergie

Objectif n° XI : améliorer l'information

Action n° 17 : former les professionnels

Constat/enjeu :

Les installateurs de chaudière bois énergie sont pour l'instant peu habitués aux spécificités de ce matériel. Or cette connaissance est indispensable afin d'assurer aux consommateurs un bon fonctionnement de leur chaudière au quotidien ainsi qu'un bon réglage.

Les erreurs dans ce domaine contribue également à la mauvaise publicité de ce combustible qui souffre encore, auprès de certains consommateurs potentiels, d'une image désastreuse.

Descriptif de l'action :

Formation des installateurs et chauffagistes aux spécificités des chaudières bois et du combustible bois.*

Maîtrise d'ouvrage :

Chambres consulaires
Organisations professionnelles

Partenaire(s) :

Techniques : Futurobois

Financiers :

Fonds de formation

Calendrier :

À définir

Budget prévisionnel :

Indicateurs de suivi :

Nombre de cycles de formation réalisés

Nombre de participants aux formations

Enjeu n° 5 : structurer la filière bois énergie

Objectif n° XI : améliorer l'information

Action n° 18 : informer les particuliers

Constat/enjeu :

Même si ce ne sont pas les principaux consommateurs en volumes de bois énergie, les particuliers ont également un gros besoin d'informations dans ce domaine.

Hormis le bois bûche, les autres combustibles (granulés et plaquettes) sont encore peu connus du grand public alors qu'ils présentent des avantages non négligeables et peuvent constituer une alternative aux classiques inserts ou poêles à bûche.

Descriptif de l'action :

- Organisation de visites (chantiers, chaufferies,...)
- Création et édition de plaquettes « grand public »
- Création et animation d'un support internet (sur le site du Pays Sud Charente)

Maîtrise d'ouvrage :

Structure collective
Chambres consulaires

Partenaire(s) :

Financiers
Europe EIE
ADEME/Région FREE

Calendrier :

2010

Budget prévisionnel :

2,5 k€/an

Indicateurs de suivi :

Nombre de visites organisées
Nombre d'outils de communication créés
Nombre de participation à des salons
Nombre de visites sur le support internet

Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

Constat/enjeu :

La démarche menée pour l'élaboration de la Charte Forestière du Sud Charente a permis de mettre en évidence l'importante biodiversité ainsi que le patrimoine naturel remarquable présents sur le territoire.

Cette biodiversité est associée à des milieux variés, fragiles et est issue de la complémentarité des espaces naturels (forestiers, agricoles, milieux humides...). Elle a fait l'objet d'études approfondies (notamment dans le cadre de l'élaboration des DOCOB Natura 2000). Le territoire du Pays abrite notamment une espèce emblématique et protégée : le vison d'Europe.

La valorisation de l'espace forestier du Pays passe par une nécessaire conciliation entre les différentes activités présentes, les usages et le milieu naturel ainsi que par la recherche d'une limitation des impacts (protection des lisières ou des sites fragiles) et la prise en compte du patrimoine naturel dans la gestion du territoire (boisements, gestion forestière...).

Descriptif de l'objectif :

Cinq axes d'intervention sont à mettre en œuvre afin de remplir les objectifs de cette action de protection et de restauration du milieu naturel.

Les deux premiers volets cherchent à protéger les sites sensibles ou fragiles : ripisylves, haies... Les deux suivants concernent la sensibilisation des différents publics à la connaissance du patrimoine naturel et du territoire (connaissance, communication, information). Le dernier traite plus particulièrement de la déclinaison à l'échelle locale des trames vertes et bleues et de l'application du dispositif législatif du Grenelle de l'environnement (loi n° 2010-788 du 12/07/2010).

Action n° 19 : Régénérer et recéper les ripisylves / gérer des réserves foncières ou zones tampon le long des cours d'eau

Constat/enjeu :

Il est apparu indispensable de favoriser à l'échelle du Pays la prise en compte des ripisylves afin de conforter notamment la présence du vison d'Europe.

Cette action s'appuie notamment sur les travaux menés par le Syndicat du bassin du Né.

Descriptif de l'action :

Cette action vise à prendre en compte la gestion d'une bande de protection le long des cours d'eau et participer à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau (quantité et qualité).

Le volet opérationnel se décline en deux phases :

→ Une phase étude (études naturalistes afin de compléter la connaissance sur ces espaces, études spécifiques d'aménagement afin de définir les bandes de gestion et zones tampon).

→ Une phase sensibilisation du public et des riverains à la protection et à l'entretien des ripisylves

Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

Action n° 19 : Régénérer et recéper les ripisylves / gérer des réserves foncières ou zones tampon le long des cours d'eau

Maîtrise d'ouvrage :
Syndicats de rivière

Partenaire(s) :
Techniques : Conseil Général, CREN, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs, ...), opérateurs Natura 2000
Financiers : DREAL, DDT, Agences de bassin

Calendrier :
Les études s'inscrivent dans la durée de la Charte pouvant débuter dès la deuxième année d'existence de la Charte. Les rendus d'études ainsi que la sensibilisation associée peuvent se poursuivre ensuite sur toute la durée de la CFT.

Budget prévisionnel :

Budget étude : 30 – 35 k€ pour une analyse complète des ripisylves à l'échelle du Pays et la définition de préconisations de gestion.

Budget sensibilisation / communication : 10 - 15 k€

Les aspects concertation sont intégrés dans l'animation et le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

Ligne budgétaire :

PDRH 323B – 227 Contrats Natura 2000

Partenaires financiers : Département de la Charente, Région Poitou-Charentes

Indicateurs de suivi :

Études et synthèses réalisées, publications.

Bilan des campagnes de communication et d'information, nombre de journées de sensibilisation.

Secteurs géographiques concernés :

S'applique à l'ensemble des vallées et cours d'eau du territoire forestier

Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

Action n° 20 : Pérenniser les espaces bocagers (haies, espaces ouverts) et développer l'agroforesterie

Constat/enjeu :

L'objectif est de chercher à pérenniser les espaces bocagers et les espaces ouverts bordant la forêt et développer l'agroforesterie.

Descriptif de l'action :

Le volet opérationnel de cette action est organisé autour de la définition de recommandations pour l'entretien ou la replantation des haies et l'amélioration de la gestion des lisières (élaboration d'un « cahier » de recommandations) et de leur diffusion.

Maîtrise d'ouvrage :

Chambre d'Agriculture

Partenaire(s) :

Techniques : Conseil Général, CREN, Association forestière du Sud Charente, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs
Financiers DREAL, DDT, Agences de bassin, opérateurs Natura 2000...

Calendrier :

Les travaux de conception des documents de vulgarisation peuvent débuter dès la deuxième année d'existence de la Charte, la publication des cahiers de recommandations pouvant se poursuivre ensuite sur toute la durée de la CFT.

Budget prévisionnel :

Budget étude et conception des documents de recommandation : 20 - 25 k€

Les aspects concertation sont intégrés dans l'animation et le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

Ligne budgétaire :

PDRH 323B – 227 Contrats Natura 2000

Partenaires financiers : Département de la Charente, Région Poitou-Charentes

Indicateurs de suivi :

Publications réalisées.

Bilan de la diffusion des publications.

Secteurs géographiques concernés :

S'applique à l'ensemble des espaces bocagers du territoire (Montmorélien, est du Pays, région d'Aubeterre...)

Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

Action n° 21 : Sensibiliser à l'amélioration de la gestion des lisières

Constat/enjeu :

L'objectif est de chercher à sensibiliser les riverains de la forêt à l'amélioration de la gestion des lisières (« mise en scène » de la forêt).

Descriptif de l'action :

Le volet opérationnel de cette action est une communication s'appuyant notamment sur les cahiers de recommandations élaborés pour la gestion des haies et lisières et est intimement liée à l'action précédente dont elle représente le volet « communication »

Maîtrise d'ouvrage :

Chambre d'Agriculture

Partenaire(s) :

Techniques : Conseil Général, CREN, Association forestière du Sud Charente, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs Financiers DREAL, DDT, Agences de bassin, opérateurs Natura 2000...

Calendrier :

La communication sur la nécessité d'entretenir et gérer les lisières doit commencer dès l'année de démarrage de la CFT sur la base de données générales et prendre toute sa dimension à partir de l'élaboration des cahiers de recommandations spécifiques.

La sensibilisation doit de poursuivre sur l'ensemble de la durée de la Charte.

Budget prévisionnel :

Budget communication et organisation de journées de sensibilisation : 20 - 25 k€

Les aspects animation sont intégrés dans le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

Ligne budgétaire :

PDRH 323B – 227 Contrats Natura 2000

Partenaires financiers : Département de la Charente, Région Poitou-Charentes

Indicateurs de suivi :

Bilan des campagnes de communication et d'information, Nombre de journées de sensibilisation.

Secteurs géographiques concernés :

S'applique à l'ensemble du territoire forestier

Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

Action n° 22 : Sensibiliser à la protection des espèces emblématiques et de la biodiversité « ordinaire »

Constat/enjeu :

L'objectif est de chercher à sensibiliser les usagers des espaces forestiers à la protection de la biodiversité (espèces et habitats) : favoriser la communication en s'appuyant sur les espèces emblématiques du territoire (vison d'Europe...).

Descriptif de l'action :

Le volet opérationnel de cette action est axé autour de la sensibilisation et la communication : organisation des journées dédiées au respect de la biodiversité (scolaires, élus, usagers de la forêt, professionnels, touristes...).

Maîtrise d'ouvrage :

C.R.E.N

Partenaire(s) :

Techniques : Conseil Général, CREN, Association forestière du Sud Charente, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs Financiers DREAL, DDT, Agences de bassin, opérateurs Natura 2000...

Calendrier :

La communication sur la nécessité de préserver la biodiversité doit commencer dès l'année de démarrage de la CFT et se poursuivre tout au long de la durée de la Charte.

Budget prévisionnel :

Budget communication et organisation de journées de sensibilisation : 20 - 25 k€

Les aspects animation sont intégrés dans le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

Ligne budgétaire :

PDRH 323B – 227 Contrats Natura 2000

Partenaires financiers : Département de la Charente, Région Poitou-Charentes

Indicateurs de suivi :

Bilan des campagnes de communication et d'information, nombre de journées de sensibilisation.

Secteurs géographiques concernés :

S'applique à l'ensemble du territoire forestier

Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

Action n° 23 : Décliner les trames vertes et bleues à l'échelle du Pays

Constat/enjeu :

L'objectif est de positionner le Pays dans la déclinaison de l'opération générale « trames vertes et bleues » du Grenelle de l'environnement.

Descriptif de l'action :

Le volet opérationnel de cette action est une étude globale préalable devant permettre d'identifier à l'échelle du territoire des grands corridors et continuités écologiques. Cette action ne devra être mise en place qu'une fois les modalités d'application du Grenelle de l'environnement connues.

Maîtrise d'ouvrage :

Pays

Partenaire(s) :

Techniques : Conseil Général, CREN, Association forestière du Sud Charente, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs Financiers DREAL, DDT, Agences de bassin, opérateurs Natura 2000...

Calendrier :

Cette action est prévue à moyen terme (mi parcours de la Charte) en fonction de la mise en place des modalités d'application du Grenelle, Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 Grenelle2 (déclinaison des schémas écologiques régionaux).

Budget prévisionnel :

Budget étude : 50 – 60 k€ (à moyen terme)

Les aspects animation sont intégrés dans le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

Ligne budgétaire :

PDRH 323B – 227 Contrats Natura 2000

Partenaires financiers : Département de la Charente, Région Poitou-Charentes

Indicateurs de suivi :

Secteurs géographiques concernés :

S'applique à l'ensemble du territoire du Pays

Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

Constat/enjeu :

Si le territoire de la Charte forestière ne possède pas une identité unique forte, il bénéficie néanmoins de la réputation de certains sites majeurs renommés (vallée de la Dronne et Aubeterre notamment) et une spécificité basée sur la présence de massifs forestiers importants (principalement le massif de la Double).

De plus, face à de nouvelles exigences parfois contradictoires (respect de l'environnement, besoins et demandes d'usagers non forestiers, changements climatiques...), il apparaît nécessaire d'initier une démarche visant à repenser les pratiques sylvicoles.

Descriptif de l'objectif :

Deux axes forts ont été identifiés. Il est tout d'abord nécessaire de définir la valeur environnementale de la forêt du pays sud Charente (notamment dans ses aspects fonctionnels et production, naturalistes : corridors écologiques ou multifonctionnels) puis de chercher diverses solutions et conseils afin d'améliorer et/ou modifier les pratiques sylvicoles (adaptation aux modifications climatiques...).

Action n° 24 : Définition de la valeur environnementale de la forêt du Sud Charente

Constat/enjeu :

Il apparaît nécessaire de mettre en place à l'échelle du Pays une définition de la valeur environnementale de la forêt de façon à favoriser et organiser son utilisation et son exploitation.

Descriptif de l'action :

Cette action vise à établir une typologie forestière en fonction des grandes caractéristiques naturelles du Pays et définir les catégories de valeur environnementale des forêts.

Le volet opérationnel de cette étude se décline en plusieurs phases :

- Étude typologique de la forêt (bibliographie et terrain) appuyée notamment sur le schéma de mobilisation de la ressource (analyse des stations forestières, sols, biodiversité, paysage...).
- Identification du potentiel d'ouverture des forêts au public.
- Hiérarchisation des forêts du Pays en fonction de leur valeur environnementale et de leur potentiel d'accueil (analyse croisée).
- Localisation des priorités d'actions et représentation sous forme cartographique (SIG).
- Définition des outils d'intervention et de leur programmation (hiérarchisation chronologique, priorité et financements).
- Animation (information sur la valeur environnementale) et concertation (propriétaires, usagers et professionnels de la filière forêt / bois).

Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

Action n° 24 : Définition de la valeur environnementale de la forêt du Sud Charente

Maîtrise d'ouvrage :
Pays

Partenaire(s) :
Conseil Général, CREN, Syndicat des Propriétaires Forestiers, LPO, DREAL, DDT...

Calendrier :
Cette étude s'inscrit dans la durée de la Charte, pouvant débuter dès la première année d'existence de la Charte.
Le rendu pouvant intervenir à mi parcours de la CFT et la mise en œuvre des préconisations être programmées pour la dernière phase de la Charte.

Budget prévisionnel :

Budget étude : 40 – 45 k€ pour une analyse complète de la valeur environnementale des espaces forestiers à l'échelle du Pays et la définition de préconisations de gestion.

Les aspects concertation sont intégrés dans l'animation et le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

Ligne budgétaire :
LEADER 341A

Indicateurs de suivi :

Rendu des études.

Préconisations à mettre en œuvre.

Secteurs géographiques concernés :

S'applique à l'ensemble du territoire forestier.

Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

Action n° 25 : Conception d'un itinéraire technique sylvicole et conseil en vue de modifier les pratiques

Constat/enjeu :

Il apparaît indispensable pour le Pays de rechercher et promouvoir de nouveaux modes de gestion et de réfléchir aux différentes possibilités offertes aux propriétaires afin de modifier leurs pratiques sylvicoles, mieux les adapter au contexte territorial et aux évolutions climatiques (adaptation des pratiques à l'environnement local et aux modifications climatiques) et former à ces nouvelles pratiques.

Descriptif de l'action :

Le volet opérationnel de cette action se décline selon trois axes :

- Constituer un groupe de travail afin de rechercher des solutions alternatives pour les reboisements associant le Pays, les représentants des professionnels de la filière bois ainsi que les associations naturalistes.
- Réaliser une étude spécifique déclinant cette problématique visant à définir et mettre en place un itinéraire technique sylvicole, feuille de route fixée par le territoire.

Mettre en place un conseil permanent en vue de modifier les pratiques sylvicoles : informer et former les professionnels et intervenants en forêt, et communiquer sur ces pratiques (édition de brochures, préparation de conventions ...).

Maîtrise d'ouvrage :

CRPF , Association forestière du Sud Charente

Partenaire(s) :

Conseil Général, CREN, Syndicat des Propriétaires Forestiers, ETF, Lycée agricole, LPO, DREAL, DDT, habitants, associations d'usagers...

Calendrier général :

Action s'inscrivant dans la durée de la Charte, pouvant débuter immédiatement après la signature de la Charte et se succéder tout au long de sa durée.

Le groupe de travail peut être une émanation du Comité technique de la Charte Forestière.

Phase 1 : mise en place d'un groupe de travail (démarrage de la CFT)

Phase 2 : étude (mi parcours de la CFT)

Phase 3 : mise en place du conseil et des itinéraires techniques (dernière partie de la CFT)

Budget prévisionnel :

Budget étude : 20 – 25 k€

Budget communication / édition de brochures : 10 - 15 k€

Les aspects concertation sont intégrés dans l'animation et le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

Action n° 25 : Conception d'un itinéraire technique sylvicole et conseil en vue de modifier les pratiques

Ligne budgétaire :
LEADER 341A

Indicateurs de suivi :
Rendu des études.

Secteurs géographiques concernés :
S'applique à l'ensemble du territoire forestier.

Objectif XIII : Favoriser l'éducation à l'environnement, informer et promouvoir le Pays grâce à ses espaces naturels et forestiers

Constat/enjeu :

En raison de son organisation et de sa géographie (carrefour, territoire de passage), de l'absence de sites majeurs et de sa modeste notoriété et attractivité, il semble souhaitable pour le Pays de chercher à se promouvoir en favorisant notamment la découverte de son environnement et de ses territoires forestiers.

L'objectif est double : mieux découvrir le Pays d'abord ; mais aussi, mieux découvrir la forêt, ses paysages et son environnement naturel afin de mieux les respecter.

Pour cela un accompagnement et une sensibilisation spécifiques sont nécessaires.

Descriptif de l'objectif :

Afin de valoriser le territoire de la Charte Forestière, deux axes sont à développer. Il apparaît nécessaire de promouvoir l'éducation à l'environnement et d'éditer et de diffuser des guides de bonnes pratiques à destination des usagers de la forêt.

Action n° 26 : Promouvoir l'éducation à la forêt et à l'environnement

Constat/enjeu :

Afin de favoriser la protection de espaces forestiers du territoire, il est proposé de compléter et densifier l'offre en éducation à l'environnement.

La notion d'environnement est prise au sens large.

Descriptif de l'action :

Cette action consiste en la mise en place de sessions d'éducation à l'environnement forestier (en direction des scolaires, des touristes ou de tous les publics) en se basant sur les structures existantes (Centre de découverte d'Aubeterre).

Le volet opérationnel de cette action se décline selon deux axes :

- Organisation de journées d'éducation au respect de la forêt et conception d'une information (sur site).
- Communication sur les pratiques de l'utilisateur de l'espace forestier (brochures disponibles dans des OT, Mairies, gîtes, lieux d'accueil du public...).

Objectif XIII : Favoriser l'éducation à l'environnement, informer et promouvoir le Pays grâce à ses espaces naturels et forestiers

Action n° 26 : Promouvoir l'éducation à la forêt et à l'environnement

Maîtrise d'ouvrage :

Centre de découverte, Charente Nature

Partenaire(s) :

Pôle Touristique, CREN, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Conseil Général, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs,...), écoles...

Calendrier :

Actions s'inscrivant dans la durée de la Charte, pouvant débuter immédiatement après la signature de la Charte et se succéder tout au long de sa durée.

Budget prévisionnel :

Budget organisation de journées d'éducation à l'environnement : à définir avec le Centre de Découverte
Budget communication / édition de brochures : 10 - 15 k€

Les aspects concertation sont intégrés dans l'animation et le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

Ligne budgétaire :

FEADER 313, cofinancement public (Etat, Région et/ou Département)

Indicateurs de suivi :

Nombre de journées d'éducation à l'environnement organisées (par année)

Bilan de la diffusion des documents, retours d'expérience.

Bilan des journées d'éducation (enquête auprès des usagers).

Secteurs géographiques concernés :

S'applique à l'ensemble du territoire forestier.

Objectif XIII : Favoriser l'éducation à l'environnement, informer et promouvoir le Pays grâce à ses espaces naturels et forestiers

Action n° 27 : Rédaction du volet « environnement » des guides de bonnes pratiques

Constat/enjeu :

Cette action se positionne dans un cadre plus général et transversal consistant en la rédaction d'un guide de bonnes pratiques (loisirs motorisés, VTT, randonnées,...).

Descriptif de l'action :

Le volet opérationnel de cette action consiste en la rédaction de la partie purement « environnement » du guide de bonnes pratiques.

L'objectif de cette publication est :

- D'éviter les impacts et nuisances entre les différents usages et celles liées aux divers modes de circulations.
- De permettre de nouveaux usages plus respectueux de l'environnement.
- D'organiser l'accès de la forêt.
- De mobiliser des clientèles potentielles.

Maîtrise d'ouvrage générale :

Pays

Partenaire(s) :

Pôle Touristique, CREN, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Conseil Général, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs,...), écoles...

Calendrier :

Action s'inscrivant dans la durée de la Charte, pouvant débuter immédiatement après la signature de la Charte et se succéder tout au long de sa durée.

Budget prévisionnel :

Budget conception du volet environnement du guide de bonnes pratiques : intégré dans la conception globale du guide

Ligne budgétaire :

FEADER 313, cofinancement public (Etat, Région et/ou Département)

Indicateurs de suivi :

Bilan de la diffusion du guide bonne pratique

Secteurs géographiques concernés :

S'applique à l'ensemble du territoire forestier.

Enjeu n° 7 : Cumuler sur les atouts

Objectif XIV : Faire connaître et faire venir sur le territoire

Action 28 : Construire l'identité du Pays

Constat/enjeu :

Le territoire Sud Charente souffre d'un manque de notoriété et d'attractivité patent.

Son caractère rural et le manque de monuments/sites majeurs de renommée nationale ou internationale incitent à une stratégie progressive et raisonnable de mise en valeur générale des opportunités touristiques.

En premier lieu il s'agit de doter le territoire d'un plan marketing et d'un schéma de développement touristique.

La forêt, et plus généralement le végétal, sera un thème transversal qui structurera l'identité du territoire.

Descriptif de l'action :

Construction d'un schéma de développement touristique avec :

1) Plan marketing qui identifiera :

- identité touristique, nomination et accroches...
- charte graphique ;
- brochures, éditions, dépliants ;

- site portail
- les réseaux sociaux, marketing affinitaire...
- relations presses, actions hors média, partenariats, plan médias, plan de communication...

Puis un plan d'actions (sur 7 à 10 ans) avec :

- aménagement de la destination : des réalisations à l'échelle du territoire ou de grands espaces : signalétique, grosses infrastructures, randonnées, valorisation du cadre de vie, mise en tourisme des espaces publics ;
- équipements de la destination : mise en tourisme des patrimoines et des animations/événementiels, amélioration de l'accueil et des services aux visiteurs, requalification d'équipements existants, création d'équipements nouveaux pour la diversification de l'offre (hébergements) ;
- management de la compétence tourisme : amélioration de la gouvernance, optimisation et professionnalisation des organisations, fédération et animation du réseau des acteurs;
- planification : hiérarchisation des priorités, planification des actions dans le temps.

Plan marketing et surtout Schéma de développement construisent une culture commune et partagée de tous les acteurs touristiques du territoire : élus, techniciens, prestataires, associations...

Ce sont des outils qui favorisent la culture de l'économie touristique chez les acteurs du territoire.

Ce sont des outils performants pour la gestion des investissements touristiques au quotidien et sur le moyen/long terme.

Enjeu n° 7 : Cumuler sur les atouts

Objectif XIV : Faire connaître et faire venir sur le territoire

Action 28 : Construire l'identité du Pays

Maîtrise d'ouvrage :

Pays Sud Charente/ Communautés de communes

Partenaire(s) :

Financiers :

- Etat (Direction Régionale du Tourisme),
- Région (CRT)
- Département (CDT)

Techniques :

- Pôle Touristique
- Associations.

Calendrier :

Appropriation par les partenaires : 6 mois
 Plan de financement : 10 mois
 Rédaction CCTP et consultation : 6 mois
 Choix du prestataire : 1 mois
 Mission d'étude : 10 mois

Budget prévisionnel :

Coût préalable : 5 K€ HT
 Coût étude : +/- 60 K€ HT.

Indicateurs de suivi :

Réalisation de la mission
 Puis, mise en œuvre des recommandations...

Enjeu n° 7 : Cumuler sur les atouts

Objectif XIV : Faire connaître et faire venir sur le territoire

Action 29 : Développer des pôles touristiques attractifs

Constat/enjeu :

Afin de faire émerger une réelle notoriété et attractivité du territoire, l'objectif est de s'appuyer sur des pôles disposant d'intérêts réels et significatifs. 3 ont été identifiés :

- Aubeterre et la vallée de la Dronne ;
- Barbezieux et les étapes du Cognac ;
- Massif de la Double et l'arbre dans les paysages.

L'arbre, la forêt, le végétal et les qualités environnementales du territoire serviront de structure à tous ces pôles et les relieront à l'ensemble du territoire afin que tous les espaces puissent profiter des actions de développement.

Descriptif de l'action :

Il s'agit de constituer une offre attractive, originale, adaptée aux attentes des visiteurs, sur des espaces particulièrement qualitatifs du territoire du pays Sud-Charente.

Puis, sur la thématique transversale de l'arbre (forêt, haie, arbre remarquable isolé...) constituer le lien entre ces 3 espaces et permettre une organisation globale et harmonieuse de l'ensemble du territoire.

Trois pôles sont pressentis :

- Aubeterre et la vallée de la Dronne : cet espace est déjà le pôle touristique majeur du Pays. Notons que l'église souterraine d'Aubeterre est le principal monument visité de la Charente (chiffres du tourisme 2009, CDT). Aubeterre est un PBVF qui propose une offre de bonne qualité et très diversifiée : visite du bourg, monuments, commerces touristiques (souvenirs, galeries, métiers d'art...), restauration, hôtellerie, camping, baignade... L'un des objectifs est de profiter des qualités de la vallée de la Dronne et de proposer des nouvelles activités. Il s'agirait aussi de développer le produit d'appel constitué par le bourg lui-même puis de le lier à son territoire afin de mieux profiter des retombées économiques touristiques.
- Barbezieux et les étapes du Cognac : Barbezieux est la « porte d'entrée » du Pays, notamment par les nombreux services et commerces du bourg, mais aussi par une localisation en bordure de la N10. La présence des vignes du cognac donne une identité forte à ce territoire, relayée par les « étapes du cognac » chez les viticulteurs. Plusieurs sites s'organisent pour accueillir les flux touristiques et des communes développent de nouveaux projets.
- Massif de la Double et l'arbre dans les paysages : il s'agit de capitaliser sur le patrimoine forestier du Pays, particulièrement le massif de la Double, pour proposer une offre innovante.

Enjeu n° 7 : Cumuler sur les atouts

L'objectif est de :

- développer une offre spécifique aux massifs forestiers (forêts, bois...) qui identifiera le Pays Sud-Charente comme une destination valorisante et originale sur ce thème. Il s'agit de dépasser les offres traditionnelles pour y ajouter une plus-value propre au territoire : randonnées thématiques, accessibilité aux handicaps, gestion des conflits d'usage...
- lier les itinérances forestières à l'ensemble du territoire par des continuités d'offres et de thèmes : routes des paysages, randonnées sur le thème sylvicole par les haies et les arbres remarquables... Les axes d'itinérance actuels (chemins de St-Jacques, vélo-route...) pourront servir pour organiser et structurer les actions.

L'émergence des pôles passe par des étapes successives :

- mobilisation des acteurs sur des périmètres et des contenus partagés ;
- identification des projets portés, faisabilité, mise en œuvre ;
- promotion et communication des pôles, au sein de la stratégie marketing du Pays.

Maîtrise d'ouvrage :

Pays Sud-Charente / Communautés de communes

Partenaire(s) :

Pôle touristique, les prestataires, CDT, CRT...

Calendrier :

Une durée de mise en œuvre sur plusieurs années :

- mobilisation des acteurs : 2010/2011
- identification des projets : 2011
- Faisabilité, montage, réalisation : 2013...

Budget prévisionnel :

Sans budget dédié.

Budget à concentrer sur les projets spécifiques.

Indicateurs de suivi :

- prise en compte des pôles dans les éditions touristiques ;
- fréquentation des pôles ;
- diffusion des flux.

Objectif XV : Renforcer les offres existantes

Action 30 : Valoriser le patrimoine naturel

Constat/enjeu :

Il s'agit de faire émerger sur l'ensemble du Pays une offre qui soit conforme aux atouts du territoire et aux attentes et comportements des clientèles.

Il s'agit à terme :

- de capter de nouvelles clientèles ;
- de mieux retenir les clientèles sur le territoire ;
- d'optimiser les retombées économiques directes, mais surtout indirectes...

... tout en participant à la qualification du cadre de vie : préservation des commerces, restauration du patrimoine, entretien des espaces ruraux...

Descriptif de l'action :

Volontairement le choix se porte sur la valorisation des atouts existants plutôt que sur l'incitation à l'émergence de projets lourds et structurants.

La mise en valeur générale et globale du territoire passe par la réalisation d'une trame de sites d'intérêt.

Beaucoup de projets sont déjà identifiés et/ou engagés, notamment :

→ le développement d'équipements touristiques et de points d'accueil :

- valorisation du site des carrières de Touvérac et de l'étang Vallier ;
 - Maison de la Nature sur le canton de Brossac ;
 - Sentier pédagogique aux abords du Pharon ;
 - Vallée de la Dronne : aménagement de haltes canoës sur le site Poltrot, création de sentiers d'interprétation, accrobranche, labyrinthe végétal, espace muséal...
- NB : Ces équipements ont vocation à valoriser le bois en tant que matériau.

Maîtrise d'ouvrage :

Communautés de communes

Partenaire(s) :

Pôle touristique
Prestataires
Associations locales

Calendrier :

mobilisation des partenaires et réseaux : 6 mois
... puis, mise en place des actions.

Budget prévisionnel :

-estimation sur étude préalable de faisabilité technique et économique : étude : 35/45 K€ HT

Indicateurs de suivi :

- Réalisation des équipements,
- fréquentation des sites
- retombées économiques directes/indirectes sur le territoire

Objectif XV : Renforcer les offres existantes

Action 31 : Favoriser l'itinérance

Constat/enjeu :

Un territoire de passages et de rencontres, le manque de sites majeurs de renommée nationale... incitent à cumuler sur du tourisme d'itinérance.

L'objectif est de capter sur les flux, puis de les fixer et enfin de les rediffuser sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit de cumuler sur des pratiques touristiques prépondérantes (tourisme de transit, itinérance...) afin de concevoir des offres adaptées à ces comportements.

Indirectement il s'agit de :

- faire profiter tout le territoire de la présence touristique et des retombées économiques ;
- positionner le territoire dans une démarche innovante, sans concurrence directe à proximité.

Descriptif de l'action :

Le Pays, dans toutes ses composantes paysagères, s'organise pour favoriser l'itinérance des flux touristiques... et donc des escales. Les modes de déplacements sont multiples : à pieds, VTT, cheval... mais aussi (et surtout) en voiture, mode de découverte très utilisé mais peu pris en compte dans les logiques de développement touristique.

Plusieurs actions sont déjà identifiées :

- un « Bureau des guides » : espace centralisé qui fédère toutes les compétences aptes à faire de l'accompagnement sur des thématiques précises : champignons, interprétation environnementale, fédération de chasse, associations du patrimoine... La coordination de ces nombreux partenaires ressources permet de proposer des offres d'accompagnement des visiteurs, soit sur rendez-vous, soit dans une logique d'achat d'impulsion des clientèles touristiques. Une montée en puissance progressive qui s'initie sur des journées thématiques ponctuelles, puis se décline sous des formes multiples ;
- une « Route des paysages » : inciter les visiteurs qui viennent pour un site spécifique à parcourir le territoire par l'intermédiaire d'une route aménagée et équipée. La route passe par les sites et intérêts touristiques, elle est équipée pour les déplacements en véhicule (signalétique, stationnement, aire de pique-nique, poubelle, ombrage...), elle propose des escales là où le visiteur est incité à descendre et à prolonger son séjour : sites de loisirs, lieux de visite, sentier de découverte, boucles de petite randonnée... Sans entrées ni sorties obligatoires, la « Route des paysages » est une proposition pour un déplacement plus agréable et surtout plus adapté aux besoins des clientèles touristiques ;

- Création des points d'intérêt : il s'agit, en plus des nombreux sites qui sont déjà proposés, de tramer le territoire de multiples points d'intérêt nouveaux et inédits. Ils participeront de l'attrait et de la qualification du territoire : métiers d'art, producteurs de produits frais, producteurs fermiers, viticulteurs, entreprises... Cette démarche est liée à la Route des paysages, chaque point d'intérêt étant une escale potentielle;
- Schéma Directeur des chemins de randonnées : réaliser un plan d'aménagement des chemins de randonnées, non pas en fonction des seuls intérêts des territoires, mais des besoins et des comportements des clientèles ciblées. Le schéma directeur cumule sur les grands axes existants (chemins de St-Jacques, vélo-route...) et identifie les autres cheminements afin d'organiser et structurer l'offre sur l'ensemble du Pays. Il s'agit d'agir sur tous les niveaux des mobilités douces et alternatives sur le territoire : conception, tracé, éditions et topoguides, animation et valorisation, sécurisation, balisage et signalétique, entretien...

Maîtrise d'ouvrage :

Pays Sud Charente / Communautés de communes

Partenaire(s) :

Pôle touristique
Communes concernées.
Fédérations
Associations locales

Calendrier :

- bureau des guides : 2011/2012
- route des paysages : 2013/2014
- densification des points d'intérêt : 2012...
- schéma directeur des randonnées : 2011/2012

Budget prévisionnel :

- bureau des guides : p.m. Temps homme.
- route des paysages : étude préalable, concept, tracé, faisabilité technique et économique : 35/40 K€ HT
- densification des points d'intérêt : p.m. Temps homme.
- schéma directeur des randonnées : étude d'ingénierie : 35/40 K€ HT.

Indicateurs de suivi :

- développement des tracés ;
- nombre de points d'intérêt ;
- flux et fréquentation.

Objectif XVI : Créer une offre forestière originale

Action 32 : Accueillir en forêt

Constat/enjeu :

L'offre touristique en forêt (les « pratiques sociales ») tend à se banaliser sur l'ensemble des massifs forestiers français : promenades, randonnées, cueillettes, chasses...

L'enjeu de l'aménagement des forêts et bois du Pays Sud-Charente serait de construire ponctuellement une offre innovante qui différencierait le territoire par rapport à ses concurrents proches.

Descriptif de l'action :

Qualifier de manière précise et originale les offres et pratiques traditionnellement proposées :

- sentiers de randonnées thématiques : créer des sentiers qui soient équipés (stationnements, poubelles, aires de pique-nique, panneaux d'information...) mais qui apportent aussi des contenus supplémentaires : panneaux d'interprétation (sylviculture, environnement, paysage...), accompagnements personnalisés (bureau des guides)...

- sentier de randonnées PMR : (et autres handicaps) création d'une boucle de randonnée adaptée aux handicaps, avec signalétique, revêtement...
- sensibilisation du public au monde de l'arbre et de la forêt : initier tous les publics (groupes constitués, scolaires...) au monde forestier et à l'arbre. Proposer une offre d'accompagnement (bureau des guides), mais aussi des produits adaptés aux scolaires : initiation à la sylviculture, découverte des arbres, les métiers et productions forestières...
- codes des bonnes pratiques : harmoniser les utilisations « privées » de la forêt : cueillette de champignons, chasse(s), sports motorisés... par la diffusion des codes de bonnes pratiques en forêt. Des actions vers les associations, dans les établissements scolaires... des éditions diffusées dans les OT...

Ces actions peuvent se compléter sur des opportunités à inciter : cabanes dans les arbres, accrobranche, éco-camping...

Maîtrise d'ouvrage :

Pays Sud-Charente
Communautés de communes

Partenaire(s) :

Fédérations et associations.

Calendrier :

Randonnées thématiques :

- mobilisation des partenaires : 6 mois
- définition du projet : 6 mois
- faisabilité : 8 mois
- réalisation : 12 mois

Sentier PMR :

- mobilisation des partenaires : 4 mois
- définition du projet : 2 mois
- faisabilité : 2 mois
- réalisation : 6 mois

Sensibilisation des publics :

- mobilisation des partenaires : 6 mois
- définition du projet : 6 mois
- réalisation : ...p.m.

Code des bonnes pratiques :

- mobilisation des partenaires : 4 mois
- définition du projet : 4 mois
- réalisation : ...p.m.

Budget prévisionnel :

Randonnées thématiques :

- étude : 25/30 K€ HT
- travaux : +/-90 K€ par itinéraire

Sentier PMR :

- étude : 25/30 K€ HT
- travaux : +/-130 K€

Sensibilisation des publics :

- étude : p.m.
- travaux : 15 K€ par action/an

Code des bonnes pratiques :

- Coordination, rédaction : 25/30 K€ HT
- édition : +/-40 K€ par édition.

Indicateurs de suivi :

- émergence de l'offre
- flux sur les équipements
- établissements scolaires mobilisés
- éditions distribuées...

Tableaux de synthèse : budget par type d'opération (€)

	Actions	Maîtrise d'ouvrage	Montant par type d'opération			Financeurs potentiels				
			Anima° Comm.	Etudes	Invest.	Europe	Etat	Région	Départ.	Pays
Anima°	1	Pays	40 000			X		X		
	3	Pays			3 000					X
Gestion	4	Pays		60 000		X	X			
	5	Asso. Forestière sud Charente		80 000			X			
	6	CRPF, PEFC, Pays		30 000				X		
	7	Asso. Forêt, Pays, CG	25 000					X	X	
Transfo.	8	Pays, Futurobois	10 000				X	X	X	
	9	Pays					X			
	10	Entreprises, Pays			PER		X			
Bois Energie	11	Pays	20 000 (2010)			X	X	X	X	
	12	Structure collective			3 000	X	X	X		
	13	Coop, CA, Asso, struct. coll.								
	14	Centre de formations				X	X			
	15	Entreprises, collectivités, struct. coll.			PER		X	X		
	16	struct. coll., Pays	2 500		3 000	X	X	X		
	17	Chambres consulaires				X	X			
	18	Chambres consulaires, struct. Coll.	2 500			X	X	X		

Tableaux de synthèse : budget par type d'opération (€)

	Actions	Maitrise d'ouvrage	Montant par type d'opération			Financeurs potentiels				
			Anima° Comm.	Etudes	Invest.	Europe	Etat	Région	Départ.	Pays
Enviro.	19	Syndicats de rivière	15 000	35 000			X	X	X	
	20	Chambre d'Agriculture		25 000			X	X	X	
	21	Chambre d'Agriculture	25 000				X	X	X	
	22	CREN	25 000				X	X	X	
	23	Pays		60 000			X	X	X	
	24	Pays		45 000		X				
	25	CRPF, Asso. Forêt	15 000	25 000		X				
	26	Centre de Découverte	15 000			X	X	X	X	
	27	Pays	Intégré à l'action 33			X	X	X	X	
Tourisme	28	Pays / Comcom		65 000			X	X	X	
	29	Comcom	Budgets projets à préciser				X	X	X	
	30	Pôle Touristiq., comcom	45 000				X	X	X	
	31	Pays / Comcom	80 000				2	X	X	
	32	Pays / Comcom	40 000	90 000	220 000					
TOTAL			360 000	515 000	229 000	→ 1 104 000 €				

Actions prioritaires envisagées

- Elaboration d'un Plan de massif DFCI sur la Double :

Maîtrise d'œuvre → Asso. des forêts, étude en cours depuis septembre 2010

- Elaboration d'un Schéma de mobilisation de la ressource :

Maîtrise d'œuvre → Pays

- Avec un travail de terrain confié à l'Asso. de mise en valeur des forêts et à lier au travail sur la DFCI
- Fin de l'étude souhaitée pour l'automne 2011
- Au plus tard mi-2012 pour anticiper la programmation des crédits en matière de desserte sur la période 2014-2020
- Financements : LEADER 341 A ou hors LEADER Mesure 149 du DRDR

- Création d'un poste d'animation de la CFT :

Maîtrise d'œuvre → Pays ou autre ?

- Poste souhaité dès 2011 a raison de 1 demi ETP
- Chargé d'animer/coordonner la mise en oeuvre des actions, organiser les actions de sensibilisation, de formation, de communication, organiser les réunions techniques (ex : conception d'un itinéraire technique sylvicole)

- Création d'une structure collective d'achat/vente de plaquettes (bois NRJ)